NOTABLES ET PAYSANS SANS TERRE DE L'ANONY
(LAC ALAOTRA)

oOoOo

Les projets de développement agricole proposés de l'extérieur et vivement encouragés par les autorités politiques jusqu'à paraître presque obligatoires, provoquent fréquemment dans les sociétés traditionnelles des crises sociales. Il s'agit d'un processus d'accélération qui révèle brusquement au grand jour des faits jusqu'alors latents, jetant notamment une lumière crue sur les inégalités économiques et sociales. Tel est sans doute l'intérêt que présente le " cas" de l'Anony, région située dans le Nord Ouest du Lac Alaotra à Madagascar. Le " Lac" comme la plaine de la Betsiboka est depuis longtemps considéré comme l'une des régions rizicoles les plus riches de l'île. L'Administration avait estimé que l'aménagement hydraulique établi par les habitants n'était pas suffisant et qu'il serait possible par une série de travaux de l'améliorer considérablement (1).

Fin 1959, un projet de développement agricole prévoyant une extension des superficies cultivées par des travaux de " bonification" de marais a été repoussé apparemment par l'unanimité de la population mais en fait par la couche dominante de propriétaires fonciers, peu désireux de perdre leurs clientèles de paysans sans terre qui assuraient la mise en valeur des propriétés. Ce refus d'un projet qui, outre une extension des superficies cultivées devait permettre une meilleure maitrise de l'eau assurant ainsi la sauvegarde des récoltes souvent compromises par de soudaines inondations, étonna à juste titre les autorités. Pressentant quelque manoeuvre, ces dernières désirèrent d'une part connaître l'avis des populations et les raisons de l'hostilité déclarée, d'autre part, savoir, si dans la mesure où cette attitude viendrait à se modifiier, les paysans bénéficiant de prêts, éventuellement groupés en associations, seraient disposés à participer aux frais et à en assumer sensiblement le tiers. Compte tenu du temps disponible, l'étude menée en janvier 1960, devait porter sur une région limitée aux étendues que l'on découvre du haut de la colline au pied de laquelle est construit le village de Tanambe ou de la petite colline (tanety) surmontée

(1)- MADAGASCAR, numéro spécial de " Marchés Tropicaux" novembre 1957, p. 2.667.

.../...

de pierres levées située au sud du village. Ces étendues correspondent à une zone d'environ deux mille cinq cents hectares encore occupée en grande partie par des marais. Les rizières aménagées appartiennent aux villages environnants bâtis sur des buttes au milieu de reboisements d'eucalyptus. Ces villages: Mangarivotra, Ambodiadabo, (1), Manakana, Antsiraka, Sahamaria, Morarano, Betambako et Beanana, entourent Tanambe, marché principal et centre administratif, scolaire, commercial et artisanal de la région.

Situé à l'extrémité nord du gradin intermédiaire entre les Hautes Terres et la côte Est, le Lac bien qu'ayant subi très fortement depuis deux siècles l'influence merina, constitue un monde particulier. Les pêcheurs Sihanaka vivant isolés sur les îles couvertes de roseaux du nord et conservant l'ancien genre de vie sont peu nombreux. La plus grande partie de la population vit de la terre et s'est transformée au contact des Merina dont certains sont installés sur les bords de l'Alaotra depuis plusieurs générations. Beaucoup de paysans se déclarant Sihanaka et originaires des anciens villages fortifiés qui commandaient les abords du Lac, sont, en fait, des descendants des anciens voanjo-mitohy, colons-soldats que la monarchie merina installait dans les pays de marche (2). Actuellement, le Lac Alaotra apparaît comme une zone peu homogène, l'établissement d'une voie ferrée reliée au tronçon principal Tamatave Tananarive/ Antsirabe a facilité les déplacements; aux Sihanaka et aux Merina, s'ajoutent des Betsileo et des originaires du Vakinankaratra. Des journaliers de l'extrême Sud sont attirés par les concessions européennes, mais, comme dans la plupart des cas, se mêlent peu au reste de la population et leur installation n'est que temporaire. A première vue, la région de l'Anony, paraît prospère, les immensités de rizières qui s'étendent des abords du Lac, jusqu'aux tanety arrondies qui bordent la dépression de l'Alaotra, semblent l'attester. Cette impression est encore renforcée, par un passage rapide dans les villages construits sur de légères hauteurs. Les charrues et les herses entreposées sous les avancées des grandes cases Sihanaka construites en matériaux végétaux ou sous les étroites varangues de brique des maisons de facture merina sont nombreuses. Autour des villages, les plantations d'eucalyptus, les jardins, les arbres

---

(1) Ambodimanga sur la carte suivant l'appellation officielle.
(2) A et G Grandidier - Ethnologie de Madagascar, Tome I, p. 229

.../...

REGION DE L'ANONY
Lac Alaotra
Rizière
Colline (tanety)
Marais
Echelle 1 : 100.000
Ambovoro
Andilana
Ambalabako
Beanana
Belambako
Mangarivotra
Morarano
Tanambe
Antsiraka
Manakana
Ambodiadabo
Anony riv.
Ambohijanahary
Sahamaria
Vohitsara
Bejofo
Amborompotsy
Sahamdoto riv.
Anororo
LAC ALAOTRA

fruitiers, les champs de manioc et de maïs, les pieds de caféiers Arabica, évoquent une gamme de richesses potentielles. Une observation plus approfondie devait détruire curieusement ces premières impressions. Dans la rue principale de Tanambe, les marques extérieures de respect dont étaient l'objet certains notables facilement reconnaissables à leur aisance et à leur tenue, en contraste l'attitude craintive de nombreux paysans revenant des rizières et se hâtant sur les bords des chemins, mettaient en lumière la distance sociale qui séparait les groupes (1) . Dès le lendemain, la lecture des rédactions des enfants de l'école officielle de Tanambe décrivant les jours, les joies et les peines de la vie telle qu'elle était vécue dans l'Anony, apportait l'image d'une société génée dans son ensemble, faisant merveille pour parvenir à un équilibre précaire, la multiplicité des activités semblant indiquer le peu de rentabilité de chacune d'elles prise isolément. La faiblesse essentielle résultait apparemment de l'absence d'une culture de contre saison. Il ne se produisait qu'une seule rentrée d'argent notable par an, pendant la période Juin-Septembre, au moment de la récolte du riz planté en saison pluvieuse. La mauvaise saison, période dite " maitso ahitra", "herbe verte", allusion au vert des rizières non encore productives, dure de novembre à mars, rendant compte, en grande partie de la stagnation d'une région qui pourrait être plus prospère. Le processus de production trop long, oblige le paysan à solliciter des prêts de soudure qui, s'ajoutant aux prêts de campagne, l'endettent. D'après les sondages, il semble que suivant les années, 60 à 70% de la population ait recours à l'emprunt, remboursable avec un intérêt de 100% au moment de la récolte. Le remboursement des emprunts, conséquence d'engagements contractuels vient en fin de campagne, en opérant des transferts, détruire les disponibilités qui avaient paru devoir se dégager au cours de l'année agricole. L'excédent susceptible de constituer une épargne ou de permettre un mieux être, est détourné au profit d'une minorité dominante. En 1960, les difficultés obligeaient les habitants de l'Anony, à rechercher d'autres sources de revenus, parmi les produits végétaux, seul le riz procurait des revenus appréciables, s'il semblait en être autrement dans d'autres régions de l'Anony, l'arachide était négligeable autour de Tanambe. Les produits animaux revêtaient quelque importance en dépit d'une diminution du troupeau bovin liée en partie au manque de disponibilités financières et

(1)- Voir à ce propos, G. Condominas Fokonolona et Collectivites Rurales en Imerina. Berger Levrault, Paris 1960. En particulier les développements relatifs aux castes P. 126 et suivantes.

.../...

à l'augmentation des frais d'exploitation entrainés par l'adoption de la technique rizicole du repiquage (1) . Dans une certaine mesure, le cheptel payait cette technique ,chaque année des cultivateurs vendaient quelques têtes de bétail afin d'éviter l'endettement (2). Le petit élevage: porcs destinés à la boucherie, oies dont le marché est important, assurait des ressources plus importantes que celles provenant de la vente des produits vivriers. Dans certains cas, la cession de quelques porcs, permettait également d'éviter le recours aux prêts usuraires. Autour de Tanambe, depuis l'introduction des tilapias, poissons d'eau douce originaire d'Afrique Centrale, la pêche prenait de plus en plus d'importance et constituait pour de nombreuses maisonnées un apport non négligeable (3). Un notable remarquait que dans un sens, " le tilapia constituait la troisième richesse de l'Alaotra, après le riz et les boeufs". Cette opinion n'était toutefois qu'un avis isolé et partout, les plintes étaient unanimes. Les paysans des zones basses facilement inondées considéraient le tilapia mangeur de jeunes plants de riz comme une calamité tout en reconnaissant que par ailleurs sa pêche procurait des ressources réelles (4). Dans les ménages, l'activité des femmes représentait également un apport important. Les femmes des catégories

---

(1)- En 1960, les chiffres officiels donnent pour l'Anony 11.311 boeufs. Selon de nombreux cultivateurs et éleveurs, le cheptel diminuerait d'année en année. Les causes de ce déclin en dehors de la raison donnée plus haut sont nombreuses: les vols de boeufs perpétrés sur les paturages lointains - kijana - ont contribué à cette diminution Les gardes assumées par les villageois et pasteurs -jado- s'étaient révélées impuissantes à enrayer les vols. Plus récemment, une épizootie d'entérite bovine aurait, d'après le Chef de Canton, de Tanambe, fait regresser le troupeau de près de 20%. Les pâturages situés dans des zones basses auraient été inondés et dévastés par les tilapias. Il n'est d'ailleurs pas certain que la diminution du cheptel bovin soit un véritable appauvrissement, la disparition rapide du piétinage rend inutile la possession de nombreuses bêtes; en revanche, la valeur des boeufs dressés à tirer des charrues augmente sensiblement.

(2) - Malheureusement, les fortes fluctuations du marché du bétail et les chutes de cours correspondant à la mauvaise saison, font que les boeufs ne jouent que fort mal leur rôle de monnaie et de réserve de valeur. En mauvaise saison, les cours tombent, les bêtes sont vendues à la moitié ou au tiers de leur valeur. Les grosses bêtes " tamana" se vendent sur la base de 4.000 à 5.000 francs. Les boeufs moyens "sakany" ne dépassent pas 2.000 à 2.500 francs.

(3) La pêche est toutefois moins importante à Tanambe que dans les villages situés aux abords immédiats du Lac: Anororo, Andilana, Maladialina, Vohilava et Vohitsara, où des pêcheurs professionnels -mpialona - installés avec leur famille au bord du lac, sous des abris provisoires - lasy- emploient diverses techniques : lignes, troubles, nasses dormantes, filets. Le poisson est vendu frais - toho lena - ou séché -toho maina. Le poisson frais se vend à la pièce, le poisson séché au kilo, sur la base de 40 à 90 francs. Des ententes entre pêcheurs permettent de maintenir les cours. D'une manière générale, la carpe Besisika à la chair " grasse" est préférée au tilapia, mais plus rare. Des familles de pêcheurs professionnels réaliseraient pendant la saison pluvieuse des gains de l'ordre de 5.000 francs par mois.

(4). Au cours de l'année 1959, une centaine d'hectares de rizières aurait été ainsi dévastée.

.../...

supérieures étaient quelquefois commerçantes, la patente pouvant être inscrite sous leur propre nom ou sous le nom de leur mari, mais plus souvent couturières. Les femmes des autres couches de la population se consacraient en dehors des travaux des champs et des jardins au petit élevage. La fabrication des nattes et autres objets de vannerie permettait d'obtenir quelques revenus (1). Des paysannes vendaient également sur le marché de Tanambé, le surplus des produits vivriers non consommés.

En résumé, la fragilité de l'économie régionale, résultait apparemment de l'absence d'une culture de contre-saison ou de toute autre activité rémunératrice. Dans le cas de l'Anony, à ces conditions défavorables tenant surtout aux facteurs écologiques, s'ajoutaient, les aggravant, des faits de l'homme. Une rapide étude des revenus villageois, devait faire ressortir de larges inégalités dans la distribution. Si une minorité semblait occuper une situation favorable, la plupart des paysans, se trouvaient dans une situation difficile (2). Après les affirmations de personnes compétentes d'Ambatondrazaka, assurant que les paysans de l'Anony étaient très au large, possédant souvent cinq hectares de rizières, il paraissait étrange qu'un grand nombre déclarât ne pas posséder de terres. Il était nécessaire de vérifier, si véritablement, la majorité des ruraux était aussi à l'aise qu'on pouvait le supposer. Dans le cas contraire, il était encore plus étrange que des groupes ayant des intérêts économiques distincts, puissent s'exprimer avec autant d'unanimité et se déclarer absolument opposés à un projet dont la réalisation devait précisément permettre de récupérer des terres sur les marais.

Afin de comprendre le paradoxe de l'Anony, il est nécessaire de décrire la situation de l'agriculture telle qu'elle résulte de la structure agraire et du sous emploi rural (I), des rapports de production (II) et de l'organisation de la société villageoise (III). Ces développements concourent à expliquer la position de la fraction dominante et ses efforts à faire échouer un projet menaçant directement sa suprématie (IV).

---

(1)- Ce petit artisanat n'est pas rémunérateur. La vannerie peut rapporter environ 1.000 à 2.000 francs par an.

(2)- Dans le cas de l'Anony, il est possible d'avancer que 4/10 des familles se trouvaient dans une situation difficile avec des budgets de l'ordre de 10 à 20.000 francs CFA par an, 4/10 semblaient occuper une situation moyenne avec des revenus variant entre 25 et 50.000 francs. Enfin, le reste occupait une position plus favorable avec des revenus pouvant atteindre et dépasser 100.000 francs. Ces chiffres ne donnent qu'une approximation grossière. Une étude approfondie des budgets familiaux de la vallée de la Miarinanina, au sud est du Lac Alaotra, portant sur 460 unités, a été effectuée par M. BUISSON. Ce travail : " Les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'Economie Rurale" a été publié en 1957 par l'ancien Ministère de la France d'Outre-Mer.

I- LES CONDITIONS DE L'AGRICULTURE

Ces conditions s'expliquent surtout par la structure agraire et le sous-emploi rural.

LA STRUCTURE AGRAIRE

Il s'agit de l'accès à la source de production qu'est le sol (1) et après exclusion des paysans sans terre, de la répartition de la propriété foncière entre les diverses catégories de propriétaires . L'analyse des documents et des fiches d'exploitation fournis par le secteur d'Encadrement de l'Anony donne la répartition suivante :

Chefs de famille	Nombre	% Population	Superficies occupées	% superficies
Propriétaires (2)	212	49,5	689 ha.10	36
Concessionnaires	13	3	1.230 ha.	64
Paysan sans terre	205	47,5	néant	néant
T o t a l	430	100	1.919 ha.10	100

Pour le détail de la répartition de la propriété du sol entre les différentes catégories de propriétaires, catégories elles-mêmes définies en fonction de la superficie des exploitations (3), les mêmes documents permettent de dresser un second tableau où il a été distingué suivant les normes locales entre petites, moyennes et grandes exploitations. Cette dernière catégorie a été scindée en deux types. Il en a été de même pour les concessions qui, dans l'Anony, s'entendent de toute exploitation dont la superficie excède 20 hectares.

(1) - Pierre George : la campagne - le fait rural à travers le monde. PUF Paris 1956 p. 62.

(2) - Les locataires très peu nombreux ont été assimilés aux propriétaires. Cette assimilation n'est pas susceptible d'introduire un élément de distorsion.

(3) - Pierre George op.cit. p. 64

.../...

Détails des exploitations	Superficie	Nombre de Chefs de famille	Superficie Moyenne exploitation	% par rapport à superficie	% par rapport à population
Petites exploitations 1 ha et moins.	49 ha.10	58	0ha. 88	2,5	13,5
Exploitations moyennes 1 à 5 ha.	287 ha.80	110	2ha. 60	15	25,5
Grandes exploitations de 5 à 10 ha.	228 ha.20	35	6ha. 50	18,5	8,1
Grandes exploitations de 10 à 20 ha.	124 ha.	9	13ha. 60		2,4
Concessions de - 50 ha.	230ha.	8	28ha. 70	64,00	3 %
Concessions supérieures à 100 ha.	1.000ha.	5	200ha.		
T o t a l	1.919ha.10	430		100	52,5

Les deux tableaux font ressortir la concentration de la propriété du sol et l'exclusion d'un fort pourcentage de chefs de famille 47,5 % qui, ne possédant pas de terre, s'emploient chez des tiers comme métayers en journaliers. Si l'on ajoute à ce pourcentage celui de petits possédants dont les superficies n'excèdent pas un hectare, il apparaît que 60,5% des familles de la région ne sont pas favorisées. La concentration de la propriété foncière ressort de la comparaison des deux dernières colonnes du deuxième tableau et dans une partie du Lac Alaotra qui pourtant n'est pas considérée comme une zone de colonisation montre que cinq grandes concessions concentrées autour de Tanambe occupent 56% de la superficie totale mise en valeur (1). La situation est d'autant plus aiguë que la région du Lac Alaotra

(1) - 3 concessions de 200 ha une de 150 ha et la dernière de 250 ha. Les 4 premières appartiennent à des Européens, la cinquième située à Sahamaria à un Merina.

./..

paraît être une zone de fort accroissement démographique (1). La concentration des terres, le manque de moyens et la pauvreté technologique ne permettent pas une mise en valeur complète. La situation générale est encore aggravée par un sévère sous-emploi rural.

LE SOUS-EMPLOI RURAL.

Le sous-emploi ressort de l'examen des calendriers agricoles et s'explique d'abord par l'absence d'une culture de contre saison sur rizière ou de toute autre forme d'activité. Dans la région de Tanambe, au riz de saison des pluies, les paysans ajoutent quelques cultures vivrières sur " baiboho" qu'ils définissent comm des " terres plates et basses" (tany lemaka ambany toerana). Ces cultures de petit " jardins" sont pour la plus grande part, destinées à la consommation. Elles occupent pour l'ensemble des villages étudiés une superficie de l'ordre de 100 ha, contre environ 700 ha pour les rizières. (Il ne s'agit que des exploitations et non des concessions). Dans la région de Tanambe, la culture de l'arachide aussi bien sur baiboho que sur tanety est très peu importante, une dizaine d'hectares sur les tanety du pourtour des rizières.

Les cultures vivrières.

Elles consistent essentiellement en ce que les paysans considèrent comme des haninkotrana ou hanimainty : produits d'appoint accompagnant le riz dans l'alimentation. Il s'agit surtout de maïs, manioc, patates, haricots, taros, voanjobory, de cucurbitacés auxquels il faut ajouter quelques pieds de bananiers, peut-être une dizaine par famille. Alors que la superficie des rizières, varie suivant les groupe et les catégories, les superficies des autres cultures apparaissent au contraire re lativement constantes. Les données recueillies par les enquêtes et par observation directe, comparées avec les renseignements fournis par le Secteur d'Encadrement, mettent en évidence la petitesse des superficies :

- manioc, (mangahazo), les plus variables 2 ç 5 ares.
- maïs, (katsaka), de 2 à 4 ares.
- patates, (vomanga) , de 1 à 3 ares.
- haricots, (tsaramaso), de 2 à 3 ares.
- taro, (saonjo), un demi à 1 are.

---

(1)- De nombreux observateurs considèrent que la région du Lac Alaotra est une ré gion de fort accroissement démographique. La Circonscription Autonome d'Ambatondraz a avancé le chiffre de 4%. Ce taux qui implique le doublement de la population en 1 ans, a , à juste titre, étonné R. Dumont (Evolution des Campagnes Malgaches, Tanar rive 1960 p. 16). Dans le chapitre 5 de son ouvrage sur la Démographie de l'Ankaiz mémoires de l'Institut de Recherche Scientique de Madagascar, (ORSTOM/IRSM) serie (tome III 1956. L. Molet donne des éléments de démographie Sihanaka, qui confirment l'hypothèse d'un très fort accroissement.

./..

- voanjobory, de 1 à 2 ares.
- bananiers, (akondro), une dizaine de pieds en moyenne.

Les travaux portant sur les cultures vivrières s'effectuent généralement les jours où le travail des rizières est interdit (fady). Les hommes y participent en se chargeant de la plantation du maïs et des boutures de manioc; ils plantent également les bananiers, mais le travail des jardins est surtout un travail de femme et d'enfant. L'entraide ou le recours au salariat ne se pratiquent pas pour cette catégorie de cultures. Les produits sont récoltés au fur et à mesure des besoins, les tubercules ou rhizomes sont consommés aussi bien que les feuilles. Les taros sont arrachés dès que les larges feuilles commencent à jaunir et généralement le remplacement s'effectue dans le même temps. Les remplacements de patates suivent l'arrachage, il en est de même du manioc qui est planté toute l'année sauf en décembre . Le travail que la famille consacre aux cultures autres que le riz peut être évalué à environ quatre jours pleins par mois. Il est d'autant plus aisé que les jardins sont situés à proximité des habitations toujours plus proches que les rizières. Il est rare que la distance de la maison au champ excède une centaine de mètres. Les jardins sont localisés sur les baiboho ou sur les riches colluvions de bas de pentes formant replat. Les plantations de maïs escaladent quelquefois des pentes assez fortes, les terrains à déclivité trop importante disparaissent sous une végétation très dense de cannas. Les cultures progressent depuis les taros plantés dans l'eau jusqu'aux manioc des buttes. Dans quelques champs d'accès difficile, coupés de haies épaisses de bananiers, le jardin apparaît comme un ensemble de rectangles de terre exigüs, quadrillé par un réseau de profonds canaux que l'on franchit sur des troncs d'arbre formant passerelle.

Dans quelques villages construits sur des hauteurs, les cultures vivrières sont établies sur les pentes de la tanety et l'ensemble domine les rizières, évoquant les " zoloky" Antesaka (1)

---

(1)-H. DESCHAMPS. Les Antaisaka. Tananarive 1936 p. 43.
Dans la région étudiée, ce terme n'a pas de correspondant et aucun mot spécial ne désigne les cultures de pente à proximité immédiate des villages ou les terrains très riches qui les portent.

../..

Le Calendrier vivrier des " plantations et récoltes" s'établit de la manière suivante :

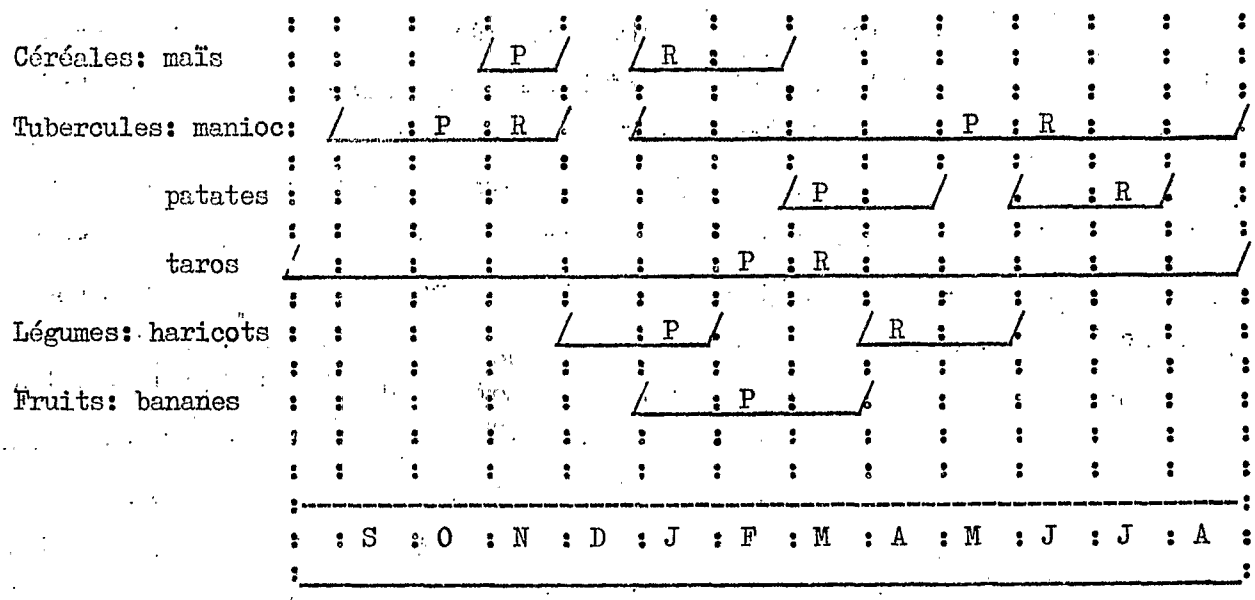

"P" désigne la plantation et "R" la récolte. Le manioc et le taro se plantent et peuvent être écoltés tout au long de l'année,avec toutefois, pour le manioc, une coupure en décembre. Le taro, à court cycle végétatif, trois mois, est consommé dès qu'il parvient à maturité. Il est fréquent que les paysans commencent à consommer le manioc dans les six mois qui suivent la plantation des boutures. Les produits vivriers, complément indispensable, sont consommés en grande partie, une très faible part est commercialisée. Il s'agit plutôt d'un troc indirect, le produit de la vente étant affecté et servant à acquérir quelques articles de première utilité: pétrole, sel, savon, qui ne s'échangent que contre des signes monétaires. Le revenu que procure cette catégorie de biens est très faible, bien inférieur à ce que représente l'élevage familial.

Les arachides

L'arachide, voanjo,, culture commerciale, occupe une place spéciale. Dans la région étudiée, cette culture n'est pas importante, elle est plus développée dans la région d'Ambovoro où des paysans souvent d'origine merina font de l'arachide " valencia"sur tanety . Les terrains ont été préparés au tracteur suivant les courbes de niveau. L'arachide peut se cultiver soit sur tanety, soit sur baiboho. Dans d'autres régions du Lac, il n'est pas rare de voir des plantations dans les fonds de digitations, établies au-dessus des zones basses occupées par des raphiaires. La plantation sur tanety , suivant les années se fait du début janvier à la fin avril; sur baiboho, les plantations peuvent être entreprises dès la mi-décembre. Les seuls travaux de plantation impliquent un labour et les travaux de sarclage représentent d'après le calendrier théorique, soixante dix à quatre vingt jours de travail par hectare. Dans la réalité, l'appel à une main -d'oeuvre rémunérée réduit ces normes à vingt ou vingt cinq jours. Les opérations de sarclage, qui nécessitent chacune de 30 à 35 jours de travail par hectare, sont réalisées par une équipe de 5 hommes en une semaine. Les travaux de labour demandent 2 jours et s'effectuent avec un attelage de 4 boeufs surveillé par 2 hommes. Un hectare est semé dans la journée par une équipe de 5 travailleurs.

.../...

Le riz.

Le riz constitue la principale richesse de l'Alaotra, il a justifié la " bonification" d'étendues de marais, Vu d'avion, la progression des quadrillages de rizière gagnant sur les marais à zozoro est saisissante, évoquant un paysage de polders. Cette progression est freinée depuis l'introduction des tilapias, qui, lors des inondations, détruisent les jeunes plants de riz, occasionnant de sérieux dégâts dans les rizières submergées. Au-dessous d'une certaine côte qui voisine avec celle du Lac, les rizières menacées sont pratiquement dépréciées (1).

Les variétés de riz sont nombreuses; il est possible de distinguer des variétés précoces, généralement des riz rouges, vary malady, vary monabe, vary mena. Les vary malady et monabe se moissonnent en avril, mai, juin, le vary mena en mai, juin, juillet. Les variétés tardives, riz blancs, le vary madinika aux petits grains, les riz améliorés Makalioka 34 et 823, vary rojofotsy qui se contentent d'une moindre quantité d'eau se moissonnent en juillet/août:

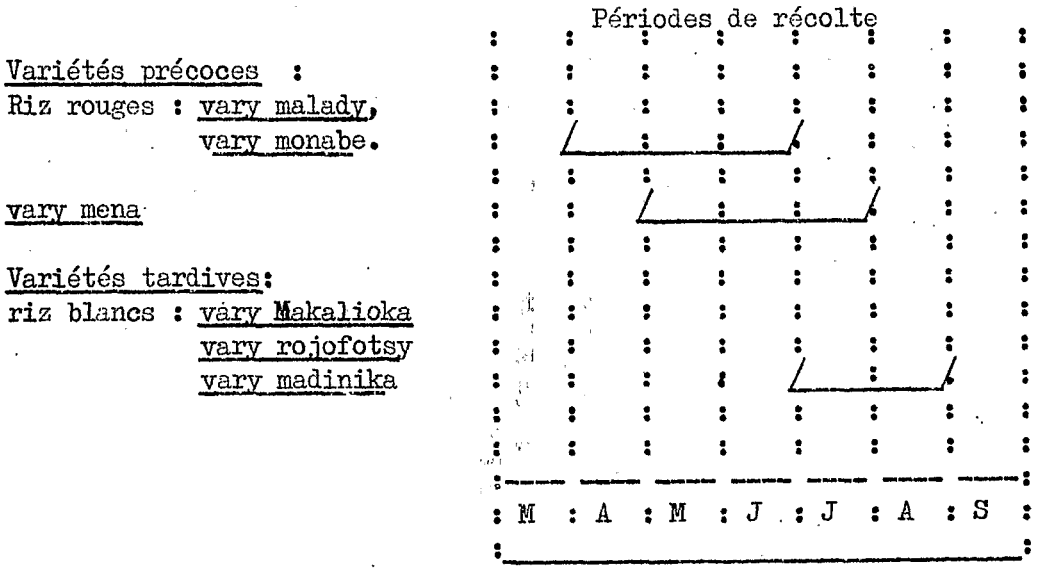

La précocité des riz rouges après une époque de disette qui, pour une grande partie des paysans s'étend de novembre à mars, explique l'importance que la culture de ces variétés revêt. D'un autre point de vue, l'attachement au riz rouge, réputé plus fortifiant, s'oppose au " blanchiment" des superficies. Cette dernière attitude est très fréquente dans l'Ouest de l'île. Il est très probable que les paysans continueront longtemps à cultiver les variétés précoces, tout au moins pour leur consommation personnelle (2).

---

(1)- Cela est manifeste dans les prix de vente, des informateurs avancent les chiffres de cinq à dix mille francs l'hectare pour cette catégorie de terrains.

(2)- Pour la répartition des riz " rouges" et "blancs" dans la province de Tananarive voir : " Enquêtes rizicoles dans la Province de Tananarive " p. 12 - Service de la Statistique.

L'action de l'encadrement rural a réussi alors que le repiquage était inconnu il y a quelques années, à l'introduire et à le développer. Le repiquage gagne du terrain, mais son développement est freiné par les coûts élevés qu'il entraine. En 1959, la rareté des semences consécutive aux cyclones a concouru à augmenter des superficies repiquées, il est vraisemblable que sans ce fait fortuit l'augmentation constatée aurait marqué un palier ou tout au moins un ralentissement. D'après les données du secteur d'encadrement concernant la zone de l'Anony les dénombrements effectués sur une superficie de 4.280 ha de rizière font ressortir :

- 440 ha. de rizières repiquées
- 3.800 ha. de rizières en semis direct.

En ce qui concerne la production, la différence est sensible. En semis direct, la moyenne des cultivateurs obtient une tonne et demie à l'hectare, il est rare de parvenir à deux tonnes. La qualité du paddy n'est pas satisfaisante, il est mélangé à des graines d'autres graminées et l'usinier se trouve dans l'obligation de tarer à deux ou trois reprises. L'hectare repiqué produit trois tonnes et demi à quatre tonnes et dépasse quelquefois ce chiffre; les semences améliorées et le repiquage permettent d'obtenir des lots de paddy de bonne qualité. Le repiquage représente toutefois 2,5 à 3 fois plus de travail que le semis direct (1) Le calendrier riz repiqué - calendrier théorique - fait apparaître une centaine de journées de travail par an. Dans la réalité, ce chiffre est fortement réduit par l'appel à une main-d'oeuvre extérieure, main d'oeuvre le plus souvent salariée dont l'intervention grève les frais d'exploitations et diminue sensiblement les profits. D'une année à l'autre, suivant la précocité, l'abondance ou au contraire le retard de la saison des pluies, les différences des phases culturales riz se trouvent décalées ou avancées par rapport à l'année précédente. Ces fluctuations introduisent un élément d'incertitude. Les variations peuvent s'étendre sur des périodes de 2 à 4 mois.

---

(1) Voir annexe.

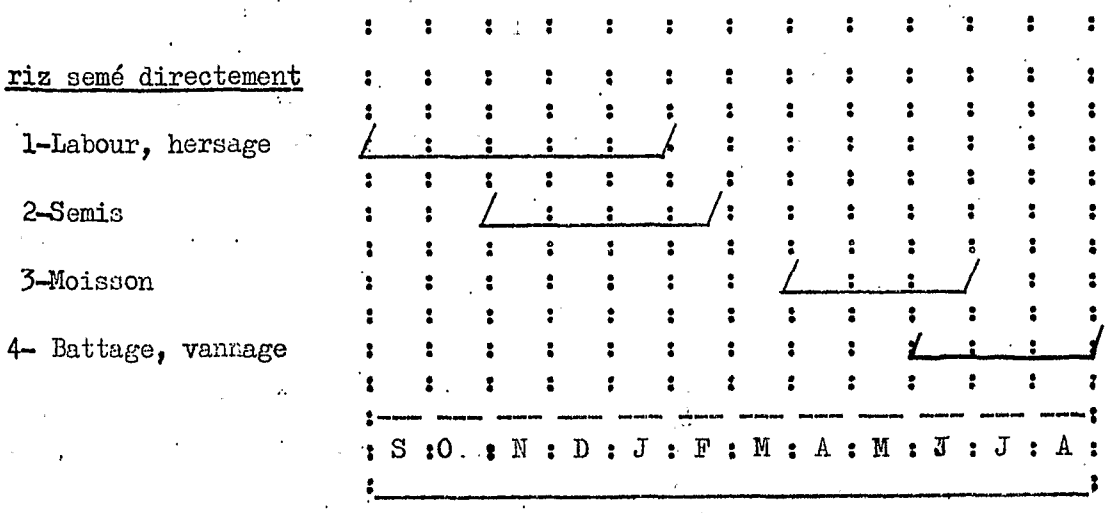

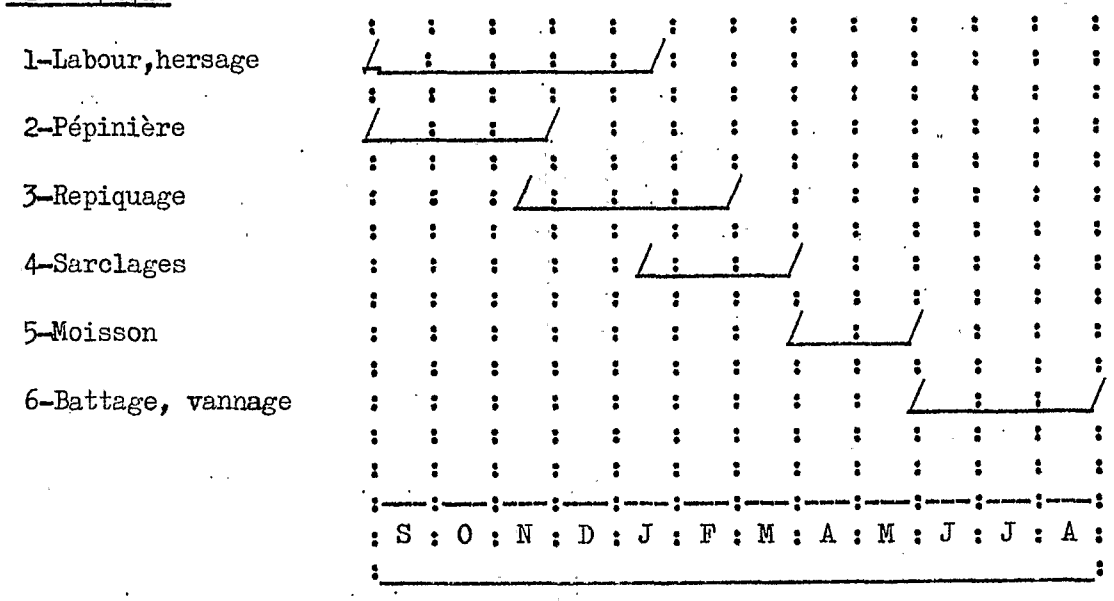

Du fait des interdits, les paysans Sihanaka n'entreprennent pas les mêmes travaux dans le même temps. Il peut y avoir par semaine jusqu'à 3 jours d'interdits sur les rizières pendant lesquels les cultivateurs doivent se consacrer à d'autres activités, et quelquefois s'abstenir de tous travaux. Travailler dans la rizière un interdit - fady- (1) risquerait de compromettre la récolte.

---

(1) - Sur les interdits malgaches (fady), voir H.J. Standing : les fady malgaches, dans Bulletin de l'Académie malgache. Tananarive 1904, p.125 à 140 et Jorgen RUUD. Taboo, Oslo, 1961 notamment p. 66 et suivantes.

.../..

Les estimations des temps consacrés aux activités agricoles (1) mettent en lumière le sous-emploi rural. Une étude plus précise pour les différents types d'exploitations, tenant compte des rapports de superficie cultivée en riz ou autres cultures vivrières, des superficies de rizières en semi direct ou repiquées, pourrait être effectuée par les services de l'agriculture . Dans le cas étudié, il a paru utile de prendre comme unité un hectare de rizière et d'établir les estimations sur cette base. Ces chiffres théoriques sont considérablement réduits par l'intervention d'une main-d'oeuvre extérieure. Dans la réalité, les opérations de repiquage et de sarclage se réduisent à dix ou douze jours effectifs de la même manière que dans tous les cas, les opérations de moisson se ramènent, en fait à 4 ou 5 journées. L'ensemble des informateurs estiment que dans la moyenne des cas, le travail des rizières se réduits, compte tenu de l'intervention d'une aide extérieure à 25 ou 26 journées de travail d'équipe par hectare et par an.

En ce qui concerne les cultures vivrières, il n'est pas nécessaire de prendre la superficie en considération. Dans l'ensemble des cas rencontrés, il a été possible d'évaluer le travail familial consacré à ces cultures, sur la base de 4 journées par mois soit : quarante huit journées dans une année (2). La sommation des journées de travail mise en évidence par les calendriers établis pour la région de Tanambe fait ressortir suivant les cas :

- riz en semis direct + cultures vivrières : 83 journées
- riz repiqué (calendrier théorique)
  + cultures vivrières .....:148 à 160 journées
- riz repiqué (calendrier effectif)
  + cultures vivrières .....: 75 journées.

Ces chiffres, ne valant que comme indication, peuvent facilement être adaptés aux différentes catégories d'exploitation. D'après les éléments recueillis et certains sondages, le nombre de journées de travail que demande une exploitation de 2 hectares et demi, varie entre 120 et 160 journées par an. Ces éléments font ressortir un sous-emploi rural très sévère, beaucoup plus sévère que ce que l'on peut constater dans d'autres régions de Madagascar pourtant réputées deshéritées. Seuls les revenus extérieurs peuvent palier au déséquilibre qui ne manquerait pas d'engendrer une telle situation. Ceci est confirmé par l'importance que d'autres activités, en particulier petit élevage et pêche, revêtent dans la région. Des sondages font également ressortir le nombre d'activités relevant des secteurs secondaires et tertiaires qu'exercent les femmes de nombreux cultivateurs. Néanmoins, pour le plus grand nombre les compléments proviennent des rémunérations qu'ils obtiennent en se louant comme journaliers ou éventuellement en travaillant en métayage une parcelle de rizière appartenant à un propriétaire plus à l'aise.

---

(1)- au sens strict : travail de la terre.
(2)- Il semble que fréquemment le travail pour la production des denrées vivrières autres que le riz, se trouve sous-estimé.

II- LES RAPPORTS DE PRODUCTION

A Madagascar, contrairement à ce qui se produit dans certaines régions du Sud Est asiatique (1), les terres appropriées le sont définitivement. Il en résulte fréquemment que des régions apparemment sous-peuplées présentent, du point de vue du plus grand nombre, des caractères de surpeuplement absolu (2), en eux-mêmes générateurs de misère et responsables de la forte asymétrie qui marque les relations économiques et sociales. Il est possible de se rendre compte de cette situation en examinant les modes de faire valoir, principalement le salariat et le métayage et dans un deuxième temps, ce qui peut être qualifié de " facteurs aggravants", c'est-à-dire de pratiques qui permettent à la fraction dominante d'accroître son emprise sur une masse singulièrement démunie. L'étude du métayage réel ou déguisé, permet déjà d'étudier les services personnels, révélateurs de l'inégalité des conditions sociales.

LES MODES DE FAIRE VALOIR .

Il s'agit du salariat et du métayage. Les différentes formules apparaissent peu claires dans l'esprit des informateurs. Au Lac Alaotra, les catégories ne sont pas aussi tranchées qu'elles le sont en Europe et les paiements en nature contribuent à accroître la confusion. Toutefois, dans une région produisant principalement pour le marché, la distinction peut être conservée (3). Les difficultés proviennent également de ce que le terme " métayage" recouvre des types de rapports très différents. Au métayage " vrai", s'opposent d'autres formules de " services personnels" consentis en contre partie d'un avantage économique quelconque.

---

(1)- G. Condominas : Notes sur le droit foncier Lao en milieu rural dans la Plaine de Ventiane in Artibus Asiae, vol, XXIV 3/4 p. 256, New York University, 1961.

(2)- Pierre George op.cit. p. 61: " Une région théoriquement sous peuplée, peut présenter des caractères de surpeuplement souvent critique pour la majeure partie de sa population: cas classique des régions de grande propriété ou une faible fraction seulement du revenu est attribuée aux travailleurs de la terre, locataires ou ouvriers agricoles".

(3)- Pour une discussion du problème des catégories et des confusions que peut engendrer dans une description l'utilisation des concepts occidentaux, voir B. Malinowski : Les Argonautes du Pacifique Occidental, trad. franç. Gallimard, Paris 1963, p. 238. Les recommandations de Malinowski sont pertinentes notamment pour l'étude des différents types de rapports de production et des différentes formules d'entraide en usage à Madagascar, dans le monde Indonésien et dans l'Asie du Sud Est.

../..

A- Le salariat

Les riziculteurs sont obligés d'avoir recours à certaines époques à un appoint de main d'oeuvre salariée. Comme il a été vu, il existe dans l'Anony deux modes de cultures : le riz semé à la volée: vary afafy et le riz repiqué d'introduction récente : vary ketsa.

Le riz repiqué exige beaucoup plus de travail que le riz semé suivant les techniques traditionnelles, et en particulier présente un goulot d'étranglement sérieux pendant le mois où se réalise le repiquage et le premier sarclage. Ces deux opérations demandent environ 45 jours de travail à l'hectare, et nécessitent un apport extérieur. L'entraide ne jouant pas, la plupart des exploitants font appel à une main d'oeuvre salariée. Cette main d'oeuvre vient de plus en plus de la région de Manjakandriana en Imerina. Le régime de ce salariat spécialisé de travailleurs saisonniers diffère de celui du salariat local beaucoup moins payé.

Le riz semé à la volée correspond aux techniques traditionnelles. Une aide extérieure en personnel et en matériel est cependant inévitable à deux occasions: en début de campagne, au moment du piétinage ou du labour suivi du hersage qui tend à le remplacer; en fin de campagne, au moment de la récolte pour la moisson et le battage.

La plantation comprend plusieurs opérations: les travaux de défrichement, le piétinage, le labour et le hersage. A la fin de la saison sèche, les rizières sont envahies par de longues herbes sèches et dures qu'il est nécessaire de couper. Sur les petites exploitations, le paysan procède lui-même au défrichement. Ce travail effectué avec un outil spécial: le fiberana, large lame plate fixée et l'extrémité d'un long manche qui se manie debout, nécessite suivant les terrains et la densité de la végétation de un à trois jours. Les propriétaires de grandes ou moyennes exploitations rémunèrent des journaliers: deux à trois hommes pendant une journée, sur la base de 120 francs par jour plus le repas traditionnel.

Le piétinage tend à disparaître, il est très difficile de trouver des boeufs et des équipes de jeunes gens disposés à surveiller cette opération jugée particulièrement pénible. Autrefois, le piétinage nécessitait une dizaine de boeufs surveillés par trois ou quatre hommes pendant une journée. Le même travail pouvait être effectué en une demi-journée avec trente ou quarante boeufs. Les boeufs pouvaient être loués, mais en fait, il ne s'agissait pas exactement d'une location, les paysans rémunérant plus fortement les gardiens. L'entraide à l'occasion du piétinage jouait fréquemment entre paysans de même catégorie sociale, il était quelquefois d'usage en plus du repas, d'offrir 3 ou 4 mesures -vata- de paddy pour un hectare ce qui représente environ trente cinq à cinquante Kg de paddy.

Le labour demande en moyenne trois jours à l'hectare et est effectué par deux hommes utilisant une charrue attelée à 6 ou 8 boeufs. Le hersage demande une journée de travail, 4 boeufs surveillés par deux hommes y suffisent. Le labour d'après les moyennes effectuées revient à 2.000 à 2.500 Fr l'hectare, le hersage seulement à un millier de francs. Le prix de revient des deux opérations varie entre 3.000 et 3.500 francs.

Le semi direct exige pour les variétés améliorées de 200 à 250 Kg de semences. Des informateurs ont avancé le chiffre de 300 Kg expliquant que suivant les terrains, il était indispensable de semer très serré afin d'étouffer les mauvaises herbes. Pour certaines variétés vary madinika , variétés locales, 150 à 180 Kg peuvent être suffisants. Le semi direct est effectué dans la journée. L'entraide peut jouer s'il s'agit de variétés locales non destinées à la vente. Les petits exploitants sèment eux-mêmes; les autres propriétaires font appel à des journaliers qui reçoivent environ 500 Fr pour un hectare.

Les journaliers peuvent intervenir à nouveau lors de la récolte pour la moisson, la mise en bottes ou en meules et enfin pour le battage. En ce qui concerne la moisson , les variétés précoces : riz rouges non améliorés; vary malady vary monabe, vary mena commencent à être récoltées en Avril, les variétés tardives:

vary makalioka, rojofotsy, seulement en juin . Pour les variétés précoces, en grande partie non commercialisées, la moisson est effectuée dans la journée par une dizaine d'hommes. Parmi les propriétaires, il semble que l'entraide mandriaka, continue à se pratiquer. L'exploitant au bénéfice duquel le travail est accompli offre un repas copieux accompagné de viande. Le salariat existe également, mais il est rare que les travailleurs soient rémunérés en argent; ils reçoivent le plus souvent une mesure de paddy, ce qui, pour les variétés non améliorées (petits grains) représente 13 à 15 Kg. La situation est différente en ce qui concerne les variétés de riz tardives en particulier le Makalioka , destiné à la commercialisation, le coup de main à charge de réciprocité étant exclu par le caractère commercial et spéculatif de cette culture. Les exploitants font appel à des salariés. Les modalités de paiement apparaissent encore différentes selon que la moisson est effectuée par la main d'oeuvre locale ou par des travailleurs saisonniers venus de l'extérieur. Dans le cas de la main d'oeuvre locale, le travail est rémunéré à la tâche et est effectué par une dizaine de journaliers. L'unité est le " folo maka zato" : le dix qui prend cent" bande de dix mètres de large sur cent mètres de long, pour laquelle le moissonneur reçoit 150 Fr. Le prix de revient d'une moisson effectuée suivant le principe du folo maka zato correspond à 1.500 Fr l'hectare. Cette opération paraît avantageuse pour l'exploitant, car exécutée par une équipe payée au forfait elle reviendrait à 2.000 Fr et même à 3.000 Fr s'il s'agit de travailleurs merina saisonniers venus de Manjakandriana.

L'opération de mise en bottes ou en meules est effectuée par une équipe de quatre hommes et de deux femmes et n'excède pas une journée. Sur les petites et quelques moyennes exploitations, il n'y a pas de salaires fixes. Chaque personne reçoit en paiement une mesure de paddy. Cette mesure dans le cas de métayage est prise sur la part personnelle de l'exploitant métayer. La forme de rémunération spéciale à cette phase culturale est connue sous le terme de tataoloha : " salaire que l'on emporte sur sa tête". Sur les grandes exploitations et une partie des moyennes, la mise en meules est rémunérée. Il est d'usage d'édifier deux meules par parcelle de rizière, une grande et une petite. S'il y a une rémunération en espèces, l'équipe de confection de meule est composée d'un homme et de cinq femmes. Les femmes reçoivent 125 Fr par jour ou une mesure de riz chacune (et non pas de paddy), le journalier juché sur la meule, 150 Fr ou deux mesures.

Le battage est désigné sous les termes de fahosena : piétinage ou de fivelezana: battage. Ces termes correspondent à deux techniques différentes le battage pouvant être effectué par des boeufs auxquels ont fait piétiner les herbes disposées sur l'aire de battage - kamofoana ou famoloana - ou par un groupe d'hommes armés de fléaux ou battant les gerbes sur un bloc de pierre ou un bidon disposé au centre de l'aire. Quatre hommes peuvent terminer cette opération dans la journée. Ils perçoivent chacun un salaire de 125 Fr ce qui représente au total 500 Fr plus les repas.

Suivant les évaluations faibles ou fortes, les rémunérations versées aux journaliers extérieurs au groupe familial, sont de l'ordre de 4.500 à 7.500 Fr à l'hectare. Ces chiffres n'expriment pas les coûts moyens pour un hectare en semi direct , car ils ne tiennent pas compte de la semence qui, chiffrée sur la base minimum de 10 Fr le kg, représente, compte tenu des variations, 1.500 à 2.500 Fr par hectare. En comprenant les semences, les évaluations limites données plus haut s'élèvent à 6.000 Fr pour les évaluations faibles et à 10.000 Fr pour les évaluations fortes. Les coûts correspondants à un hectare de rizière repiqué sont plus importants, le repiquage impliquant un ou deux sarclages revient entre 7.000 et 10.000 francs. A ces chiffres s'ajoutent les autres coûts afférents aux opérations de labour et de récolte, ce qui donne suivant les évaluations une moyenne variant entre 12.000 et 17.500 Fr. Les semences apparaissent par contre moins coûteuses, 50 Kg permettant de constituer une pépinière de six ares suffisante pour une rizière d'un hectare.

L'importance vitale que représentent les salaires pour une masse de journaliers démunis, la menace de la concurrence récente d'une main d'oeuvre extérieure réputée plus experte, accroissent l'emprise des propriétaires fonciers. Cette emprise apparaît toutefois encore davantage au travers des formules de " métayage" en usage dans la région de l'Anony.

B- Le " véritable" métayage.

Dans la région de Tanambe, et vraisemblablement du reste de l'Anony, il existe deux types de métayage. Un type traditionnel revêt trois formes différentes suivant les apports respectifs des contractants et l'importance du capital d'exploitation fourni par le bailleur. Un type "occidental" généralisé dans les concessions européennes apparaît plus favorable aux métayers que les formules précédentes. Il n'est question dans les développements qui suivent que du métayage sur le riz. Il existe également un métayage sur les arachides.

Le métayage traditionnel (1)

Cette forme est la plus répandue dansla région de Tanambe. Le métayer - mpiray asa - apporte son travail et, éventuellement, une partie du capital d'exploitation. Suivant l'importance de son apport, les parts relatives du propriétaire et du métayer varient. Il existe trois formules de base susceptibles quelquefois de certaines variations de détail qui peuvent modifier légèrement les rapports et les proportions.

Formule I- Elle apparait assez fréquemment et consiste en une association mi-partie. Cette formule est connue sous le nom de misasa bokatra, partage en deux parties égales de la récolte. Le métayer à moitié est désigné par le terme de mpisasa-bokatra.

Les apports et parts se distribuent de la manière suivante :

Propriétaire	Métayer
- terre	- labour et hersage
- semence	- toutes les façons culturales
- semis	- récolte (moisson)
Lors des opérations de battage, participation du propriétaire et du métayer.	

(1) Le métayage traditionnel présente peu de points communs avec les dispositions de la loi du 18 juillet 1889, relative au bail à colonat partaire dont les principes essentiels sont restés à peu près lettre morte dans la plus grande partie des campagnes malgaches.

.../...

Cette formule se présente comme une véritable association, le métayer à moitié est dans une situation relativement avantageuse.

Formule II- Partage sur la base suivante : un tiers pour le propriétaire, deux tiers pour le métayer. Dans cette formule, le propriétaire s'efface au maximum ne fournissant que la terre. Cette formule est quelquefois désignée sous le nom de mifahatelo.

Propriétaire	Métayer
- Terre	- labour et hersage - semences - semis - effectue tous les travaux culturaux, y compris la coupe et le battage

Cette formule est fréquente du fait de l'absentéisme d'un grande nombre de propriétaires fonciers souvent non exploitants directs.

Formule III- Les termes du partage sont inversés par rapport à la formule précédente. Les deux tiers de la récolte vont au propriétaire et le métayer garde le tiers.

Propriétaire	Métayer
- terre - fournit toute le matériel - d'exploitation (charrue, boeufs dressés, herse...) - avances d'argent	- fait uniquement le travail matériel

Le métayer de la formule III est assimilé à un travailleur " mpiasa" mot qui évoque une idée de rémunération. Il semble d'après les cas examinés, que le travailleurs au tiers rembourse les avances qu'il perçoit sur sa part de récolte mais sans intérêts.

Le métayage est quelquefois compliqué par des rapports contractuels qui se surimposent au rapport initial. Il est courant que le métayer sollicite des prêts de subsistance auprès du propriétaire du terrain sur lequel il travaille. Ces prêts sont alors remboursés à la récolte sur la base de deux mesures contre une mesure. Lorsqu'il n'existe aucun lien entre le prêteur et l'emprunteur, une mesure empruntée s'échange contre trois mesures remboursables à la récolte. Les pratiques d'avances et de prêts de consommation ou de subsistance peuvent aggraver considérablement la situation des métayers réduisant la part qui leur revient contractuellement.

Le métayage de type " occidental ".

Le métayage de type " occidental" pratiqué dans la région de Tanambe sur des concessions relativement peu mécanisées, apparait plus favorable aux métayers que le métayage traditionnel. Il semble que les concessionnaires l'appliquant ont moins de difficultés avec leur personnel que les autres exploitants. Suivant l'expression d'un métayer, cette forme est " madio", c'est-à-dire nette, non accompagnée de prêts ou d'avances à intérêts élevés remboursables à la récolte sur la part du métayer. La semence est toujours fournie par le bailleur.

./..

Le partage se fait sur la base d'un tiers pour le propriétaire, deux tiers pour le métayer. Le métayer est souvent désigné par le terme de mpikarakara. Les apports respectifs et la participation du bailleur et du preneur se répartissent comme suit :

Propriétaire	Métayer
- terre	- travaux d'entretien
- matériel d'exploitation	- labour
- semence	
- semis	
- repiquage (si riz repiqué)	- sarclage (si nécessaire)
	- moisson
	- battage.

Cette formule apparait très avantageuse pour le métayer et diffère grandement des régimes traditionnels. La comparaison avec la formule II du type précédent qui laisse également les deux tiers de la production au bailleur, souligne le contraste.

Sous-métayage et location de terres.

Le sous-métayage existerait dans la partie Sud du Lac Alaotra. Dans la région de l'Anony, il n'a pas été possible de relever de cas de sous-métayage véritable. Il semble que lorsque le fait a été signalé, il s'agissait d'une erreur et que le rapport de sous-métayage était en fait un rapport entre locataire-exploitant et métayer. Il arrive qu'un paysan "A" loue une terre à un autre paysan "B" qui en fait exploiter une partie par un métayer "C".

Les locations de rizière hofan-tanimbary ou fondron-tsabo se faisant plus fréquentes, il est possible que le métayage sur terres louées augmente. Dans les quatre dernières années, une vingtaine de merina de Manjakandriana, travailleurs saisonniers se seraient installés dans l'Anony en louant des rizières (1).

C- Les services personnels.

L'existence de tels services sans contre partie économique objectivement suffisante met en lumière le déséquilibre de la société de l'Anony, l'asymétrie des rapports sociaux et les phénomènes de domination. Ces conditions particulières s'expliquent à la fois par les survivances d'un lourd passé et par l'actuelle structure agraire qui a permis à certaines pratiques de se perpétuer sous une nouvelle forme. Actuellement, les moyens de pression, quelles qu'aient été leurs origines, sont d'abord économiques. L'influence des réseaux de domination est d'autant plus profonde que ces réseaux ne sont pas concurrents entre eux. Cette situation est encore renforcée par le degré de dénuement dans lequel se trouvent une grande partie des paysans sans terre. Les membres de l'intelligenzia dominante, parfaitement

(1)- Seules les bonnes rizières situées sans des zones suffisamment " hautes " -avo toerana - relativement protégées des inondations et des tilapias, font l'objet de contrats de location. Le loyer, est établi sur la base de 30.000 à 50.000 francs/ hectare pour une période de trois ans. Le locataire doit en principe s'acquitter immédiatement du montant de la location, mais il dispose le plus souvent d'un délai de 3 à 6 mois.

.../ ..

informés des problèmes, ont une influence réelle sur clientèles d'obligés qui gravitent autour d'eux et apparaissent par ailleurs étonnamment fermées au monde extérieur. La situation de la fraction dominante est encore renforcée par le complexe de dépendance dont font preuve les paysans. Les marques de respect extérieur, l'attitude dont les paysans font montre pendant les réunions sont révélatrices. Seuls ces faits peuvent expliquer la survivance des pratiques signalées. Il est possible de distinguer parmi les assujettis aux services personnels, deux catégories de ruraux:

- ceux qui ne possèdent ni terre, ni matériel.
- ceux qui possèdent une parcelle de terre, ne possèdent pas de matériel.

Le travailleur ne possède rien.

Ce cas constitue la première situation et se rencontre lorsque le travailleur redoutant les aléas propres au salariat et aux périodes de chômage forcé, recherche un " patron". Le travailleur -mpiasa- et sa famille, travaillent toute l'année, sur les terres d'un propriétaire qui, en échange, lui donne la jouissance entière d'une petite parcelle de l'ordre d'un demi-hectare et l'autorise à utiliser son matériel (charrue attelée, herse ...). Les services rendus considérés comme la contre partie de l'usufruit du lopin de terre sur lequel il plante le riz rouge qui lui permet de subsister, ne donnent pas droit à rémunération. Toutefois, le mpiasa est nourri lorsqu'il travaille sur les terres du propriétaire et reçoit, conformément à la coutume, quelques mesures de paddy à l'occasion des grands travaux culturaux: repiquage, sarclage, moisson et battage. Ces travaux représentent une centaine de journées par an (1). Il arrive comme le cas du contrat de gardiennage de boeufs que le propriétaire paie l'impôt de cette catégorie de travailleurs, ce qui accroît leur dépendance.

Le maintien de cette formule atteste de la persistance des inégalités sociales, très souvent les paysans ainsi dépendants, sont des descendants d'esclaves attachés à une famille. Néanmoins cela n'est pas une règle et des gens très génés - poritra-se trouvent parfois obligés d'accepter cette situation. Cependant, ce type de rapport tendait en 1960/61 à évoluer et à se rapprocher des conditions normales. Pour conserver leurs travailleurs, en particulier les éléments jeunes,

(1)- Sous leurs formes les plus sévères, ces situations évoquent le régime des zamindar et malguzar , en Inde, ou certaines pratiques en usage en Amérique Andine, signalées par les rapports de l'Organisation Internationale du Travail, déposés aux Nations Unies.

les propriétaires acceptaient de leur donner en plus de la parcelle de " subsistance" une parcelle plus importante exploitée en métayage mi-partie. Cette formule, comparable à la formule I du métayage traditionnel, était reconnaissable en ce que le métayer fournissait lui-même les semences, mais en revanche, utilisait le matériel du propriétaire.

Le paysan possède une parcelle mais pas de matériel

Le matériel s'entend des boeufs piétineurs ou des boeufs dressés pouvant être attelés à une charrue ou à une herse. Les boeufs interviennent à deux reprises au cours de la campagne rizicole, lors de la plantation, boeufs de piétinage ou boeufs attelés (6 à 8 bêtes par charrue), et au moment du battage ou comme il a été vu, suivant une technique en usage, en pays Sihanaka il est fréquent d'utiliser les boeufs pour piétiner les gerbes. Certains paysans acceptaient de garder les troupeaux de boeufs toute l'année afin de pouvoir les utiliser lors du piétinage. Il était d'usage que dans certaines familles, des jeunes hommes soient préposés à ce travail. Le bouvier retirait quelques avantages, il était nourri , et ses impôts étaient à la charge du propriétaire du troupeau. Actuellement, le paysan qui ne possède pas de matériel aratoire ni d'attelage de boeufs dressés et qui ne peut payer le prix de la location en espèces, paie en journées de travail. Il n'est pas rare que le paysan emprunteur prête la main à l'occasion de toutes les opérations culturales. Cette pratique est d'autant plus préjudiciable que travaillant d'abord sur les champs du propriétaire du matériel, il se trouve lui-même fréquemment en retard. Cela est net au moment des semailles où le paysan risque de trouver sa rizière envahie par les mauvaises herbes. L'état de la rizière et le semis tardif entrainent souvent de mauvais rendements. Le repiquage, rentable sur les petites exploitations s'il est effectué en faire valoir direct, se trouve souvent exclu par manque de temps.

Ces formes de service en échange de prêt de matériel se rencontrent souvent dans la région de Tanambe. Suivant des informations non vérifiées sur place, elles seraient encore plus fréquentes dans celle d'Ambovoro et font ressortir le déséquilibre de la société rurale de l'Anony. Dans le cas étudié, ce déséquilibre est encore aggravé par un certain nombre de pratiques telles celles des prêts à intérêt qui trouvent leur garantie dans la position, le statut et le rôle que les prêteurs occupent et jouent dans la société villageoise. Ces pratiques concourrent à accroître la dépendance des paysans démunis et à favoriser la constitution de clientèles d'obligés, étroitement attachés à un " patron" protecteur puissant.

../..

LES "FACTEURS AGGRAVANTS ".

Il suffit sous cette rubrique d'étudier les prêts à intérêts. Il existe deux catégories de prêts d'importance très inégale, d'une part des prêts à court terme, de loin les plus fréquents, d'autre part, des prêts à moyen ou à long terme, reposant sur des garanties différentes.

A- Les prêts à court terme.

Les prêts à court terme se distribuent en trois catégories : prêts de consommation ou de subsistance, prêts de semence, prêts de campagne.

Prêts de consommation.

Ils sont liés essentiellement à l'époque difficile correspondant aux " creux" des calendriers agricoles. De novembre à mars, pendant le maitso ahitra, les paysans attendent la récolte sans disposer de revenus suffisants susceptibles d'alimenter les budgets, leur situation est particulièrement critique en février/mars, immédiatement avant les premières récoltes des variétés précoces et ceux qui ne possèdent pas de boeufs à vendre empruntent du paddy pour la consommation. Les prêteurs essentiellement des commerçants, prêtent au double ou au triple suivant la catégorie à laquelle appartient l'emprunteur et suivant les garanties qu'il offre. A la récolte, l'emprunteur qui a reçu une mesure de " vata" de paddy ou de riz en rend deux ou trois. La proportion un/trois paraît la plus fréquente. Si le prêteur est en même temps " collecteur" de riz, il arrive que le paysan convienne avec lui d'un prix fixe et s'engage à lui vendre sur cette base une partie ou la totalité de sa récolte. Cette sorte de contrat est connue sous le terme d'anto-bokatra(1). Les prêts de consommation, s'ils sont importants, font l'objet d'un écrit passé en présence des membres influents du Fokonolona. Comme tous les contrats passés par écrit, seuls la quantité et le montant devant être remboursés apparaissent dans l'acte.

Prêts de semence.

Ils sont sollicités de septembre à février suivant les années et le régime des pluies. Ils sont variables car la quantité de semence à l'hectare peut elle-même varier de 50 à 250 kilogrammes suivant la technique employée (semis direct ou repiquage), la variété de paddy et la situation des rizières. Le prêt de semence fait l'objet d'un contrat le " telo midina" contrat d'avance de paddy" semence". Le cultivateur rend trois mesures pour une mesure(2).

---

(1)- l'anto-bokatra n'a pas le même sens en Imerina où il apparaît comme une clause stipulée au profit du bailleur dans certains contrats de métayage.

(2)- Le terme bongary qui désigne le même type de contrat en pays Betsimisaraka, est compris par quelques vieux Sihanaka. En pays Sakalava le contrat de prêt de semence est connu sous le nom de makajany.

.../...

Prêts de campagne.

Ils sont sollicités pour la seule culture du riz, et sont nécessaires à deux époques :

- en novembre / décembre / janvier pour le labour, le hersage et s'il s'agit de riz repiqué, le repiquage et le sarclage;
- en juin / juillet, pour la moisson et le battage. Il faut noter qu'il est très rare que les paysans empruntent pour la récolte des variétés précoces de riz rouge destinés à la consommation familiale. Cette production n'étant pas commercialisée, les règles d'entraide entre parents et voisins jouent dans quelques cas. En règle générale, la commercialisation finale d'un produit exclut l'entraide traditionnelle et introduit la formule du salariat. Ces prêts ou avances, désignés par le terme de " enti-miasa" sont consentis en espèces et remboursés soit en espèces, soit en paddy, au moment de la récolte. Tous les prêts d'argent remboursables en argent sont consentis au taux de 100%. Dans le cas où le prêt est remboursable en paddy, la parité s'établit sur la base d'une tonne de paddy pour 5.000 francs ce qui revient au même . Quelquefois, cette formule apparaît plus avantageuse du fait de la mauvaise qualité du paddy (semis à la volée) qui contient de nombreuses impuretés et des grains d'autres graminées mêlés à ceux du riz. Des sondages effectués auprès d'une soixantaine de personnes montraient que les paysans " moyens" jouant à la fois sur le travail familial, l'entraide traditionnelle, les prêts et d'autres formes de rémunération indirecte, empruntent en moyenne:

  - 5.000 Fr par hectare pour le riz semé
  - 10.000 Fr par hectare pour le riz repiqué.

Compte tenu des intérêts de la dette, cela représente lors du remboursement 10 à 20.000 Fr dans le cas d'une dette remboursable en espèces ou, dans le cas contraire, de une ou deux tonnes de paddy par hectare. Cette convention de prêt de campagne est quelquefois désignée, comme dans le cas précédent, par le terme d'anto-bokatra. Quel que soit le résultat de la campagne agricole, l'emprunteur s'engage à rembourser au moment de la récolte une part préalablement déterminée. Le prêteur ne souffre pas des circonstances défavorables et des aléas propres à la vie agricole.

B- Les prêts à moyen et long terme.

Ils sont plus rares et intéressants par les types de garanties qu'ils exigent. Les prêts à moyen ou long terme sont généralement sollicités lors d'évènement qui tiennent une grande place dans la vie traditionnelle: circoncision: fora zazalahy; union légitime traditionnelle : fanambadiana; mort et funérailles: fandevenana; ou encore construction de tombeaux ; fasana ou lolo .

.../..

C- Les garanties.

Il n'existe pas au Lac, ou tout au moins dans la région étudiée, de vente à réméré comparable au varo-belo betsileo. Lorsque le prêt est important, le prêteur recherche une garantie supplémentaire et exige souvent la conclusion d'un contrat de fehivava. Le fehivava pratiqué en pays sihanaka apparaît très sévère. Comme en Imerina, il peut être considéré comme un gage avec garantie immobilière (1), le débiteur remettant à son créancier un immeuble - le plus souvent une rizière que ce dernier exploite en percevant les fruits et revenus qui ne sont pas imputés sur le capital dû (2). Contrairement au féhivava merina, le fehivava sihanaka n'exclut pas les intérêts qui viennent s'ajouter aux fruits et revenus et comporte un délai; si, à l'expiration du délai, le débiteur n'est pas parvenu à se libérer, le créancier se saisit de la terre et exige que soit passé un acte de vente régulier. Ce contrat multiplie les garanties les plus énergiques au bénéfice du créancier.

En ce qui concerne les intérêts, aucun taux n'est fixé, le débiteur est tenu à consentir un intérêt normal. La normalité en cas de litige étant appréciée par le Fokonolona, l'intérêt exigible dans de pareils cas est de l'ordre de 20 à 30 %. La structure commerciale de Tanambe donne une idée assez juste du réseau distributeur de prêts. Les chinois ne jouent pas le rôle que jouent les Pakistanais dans l'Ouest. Sur l'Anony, l'âpreté indienne est remplacée par l'âpreté des grands propriétaires, qui, en outre, constituent pratiquement le Fokonolona ou tout au moins, y exercent le plus d'influence. Le Fokonolona de Tanambe représente les intérêts d'une catégorie sociale déterminée, et non pas de l'ensemble des paysans. La représentation est d'autant plus mal assurée que l'on descend dans l'échelle sociale.

---

(1)- Thébault : Traité de droit civil malgache (coutume hova .) fascicule II, page 341, et suivantes.

(2)- Cette disposition évoque le Mort Gage de l'ancien droit occidental. Attaqué par les canonistes, comme usuraire, le Mort Gage a été remplacé par le Vif Gage qui présente beaucoup d'affinités avec l'actuelle antichrèse où les fruits et revenus sont imputés sur le capital dû. Le fehivava pratiqué au Lac est plus sévère que l'ancien Mort Gage qui était exclusif de tout intérêt supplémentaire.

.../..

Il est possible d'avancer que les intérêts d'environ 50 à 60% de la population de Tanambe et des villages environnants ne sont absolument pas représentés et que cette masse ne peut pas s'exprimer. En ce qui concerne les prêts, il se trouve que la fraction qui possède les pouvoirs est, en fait, celle qui consent les prêts et a intérêt à conserver le système. Toutes les opérations, tous les contrats sont passés devant un Fokonolona qui se trouvant être à la fois juge et partie, est inévitablement assez peu favorable aux débiteurs. Lorsque les débiteurs ne peuvent pas s'acquitter, le Fokonolona accorde un délai en majorant encore la dette ou ordonne la saisie des biens du débiteur. Le prêteur suivant l'importance de la dette est autorisé à saisir dans l'ordre :

- les boeufs (1)
- le matériel agricole, charrue, herse, charrette
- les terres (rizières)
- l'habitation du débiteur.

Ces pratiques apparaissent fort gênantes; d'une part elles interdisent la constitution de toute épargne en s'opposant à la constitution d'un excédent en fin de campagne; d'autre part, elles détournent au profit d'un groupe le surplus de la production. Les rapports que procurent les prêts découragent pratiquement les investissements productifs estimés à juste titre moins rentables et plus aléatoires (2). La principale garantie résulte ainsi de l'actuel système social qu'il est nécessaire d'examiner brièvement.

---

(1)- Les boeufs sont évalués à des taux inférieurs aux cours normaux, souvent sur la base de 5.000 francs la tête.

(2)- En fait, l'argent prend la forme qui lui donne le plus de valeur. Exprimé en termes plus techniques, le taux d'intensité du capital très faible dans l'Agriculture et plus généralement dans l'ensemble du secteur primaire ., correspondant au secteur traditionnel, est plus élevé dans les branches d'activité relevant des deux autres secteurs et particulièrement du secteur tertiaire ou des " services".

./...

III- LA SOCIETE VILLAGEOISE DE L'ANONY

La description volontairement très succincte retrace la situation sociale de 1960. Ainsi qu'en témoignent les mégalithes du passé, le Lac Alaotra est compris dans l'aire de peuplement Sihanaka, toutefois l'influence merina est très ancienne et les merina nombreux. Les paysans sans terre sont pour la plupart Sihanaka, mais la distinction merina/ Sihanaka n'est pas, en ce qui concerne les terres, significative (1), l'appartenance à une même catégorie économique étant beaucoup plus pertinente. En prenant en considération le statut foncier, le degré d'autonomie de l'exploitation individuelle, l'origine et l'importance des revenus et l'intensité de participation à la vie sociale, il est possible de répartir grossièrement les habitants de l'Anony en trois catégories : paysans pauvres, exploitants moyens et "gros" propriétaires fonciers (2).

Si la plus grande partie des habitants de l'Anony, vivent du travail de la terre et des salaires ou parts qu'ils perçoivent en travaillant pour d'autres exploitants ou des concessionnaires, les activités des catégories sociales plus avantagées apparaissent davantage diversifiées. Aux niveaux supérieurs, les revenus proviennent de différentes sources. C'est ainsi que les collecteurs de riz, accordent également des avances enti-miasa remboursables à la récolte. Dans les cas observés, il ne s'agissait pas de prêts à 100% mais d'une convention au terme de laquelle, l'emprunteur s'engageait à vendre sa production au collecteur, et généralement à un prix légèrement inférieur au cours en vigueur. Fréquemment toutefois, à la récolte le collecteur accordait un ou deux francs de plus de manière à s'assurer pour l'avenir de la production. Les collecteurs travaillent en principe avec des _____

---

(1)- Si l'on considère les propriétaires de terrains, les merina sont peu nombreux, 12 sur un échantillon de 225 soit seulement 5,3%. De nombreux merina exercent en revanche des activités artisanales ou commerciales, étant souvent acheteurs ou "collecteurs" de riz, mpandanja. La plupart de ces acheteurs sont installés au village de Tanambe.

(2)- Cette classification est le résultat d'une enquête empirique. Elle correspond à la réalité observable; peu satisfaisante, elle a toutefois permis dans le cadre de la brève enquête réalisée, de fournir rapidement une base de travail. Descriptive elle s'appuie sur les notions de statut et de rang. Cette approche est conforme aux travaux américains prenant en considération d'une part les opinions exprimées quant au rang qu'occupent les différents individus dans la hiérarchie de la société et, d'autre part, un certain nombre de critères objectifs attestant du " statut". (LLoyd Warner: Social Class in America 1949).

fonds appartenant aux usiniers mais très souvent emploient également des fonds personnels (1).Paysans riches et influents, acheteurs de riz, constituent la majorité du Fokonolona, pris dans son sens restreint d'instance villageoise et aujourd'hui de Conseil Municipal. Il est certain que ce Conseil, librement élu, n'est pas représentatif de la collectivité rurale dont les intérêts sont souvent opposés au sien.

L'ouverture de ce groupe, les moyens d'information dont il dispose contrastent étrangement avec le caractère fermé de l'ensemble des communautés rurales. La majorité des paysans Sihanaka nés dans l'Anony ne l'ont jamais quitté, des vieillards ne connaissent pas Ambatondrazaka, leur monde ne franchit pas l'horizon familier du marais et des tanety qui entourent le Lac. Des paysans sans terre expliquaient qu'ils ne pourraient pas aller dans la plaine voisine d'Antsahamaloto, où pourtant des terres étaient disponibles (2). Au contraire la fraction supérieure profite au maximum des relations avec l'extérieur, la plupart des collecteurs merina possèdent des biens à Tananarive. Tanambe est relié journellement à Amparafaravola au sud et à Imerinamandroso au nord, en outre Tanambe et Vohitsara sont directement reliés à Tananarive cinq fois par semaine (3). Les relations avec l'extérieur sont encore resserrées par les déplacements d'ouvriers spécialisés ou de tâcherons originaires pour la plupart de la province de Tananarive : charpentiers, briquetiers, maçons, travaillant dans les villages de Tanambe, Ambohitsara ou Ambovoro (4). A deux époques de l'année des journaliers agricoles viennent effectuer les travaux de repiquage et de moisson. Enfin, en saison sèche s'établit un intense mouvement commercial

---

(1)- Le collecteur est rémunéré sur la base d'un prix forfaitaire. En 1959/60, les collecteurs recevaient 200 à 250 frcs. par tonne collectée. Les collecteurs ont une situation aisée. Le dénommé R. possédait 3 maisons en dur qu'il louait,20 hectares de rizières, et venait d'acquérir un taxi brousse.

(2)- Cette attitude était nette chez les éléments catholiques. Les catholiques moins nombreux dans la région étudiée que les protestants (500 à 600 contre un millier) souvent d'origine très humble étaient réellement " liés" à la glèbe.

(3)- Liaisons automobiles : Tanambe/ Amparafaravola : cinq voyages par jour Tanambe/ Imerimandroso: trois voyages par jour : Vohitsara, Tanambe/ Tananarive en dehors des liaisons par voie ferrée, par Ambatosoratra au sud-est du Lac, cinq voyages par semaine de taxi-brousse.

(4) Les merina installés définitivement au Lac Alaotra ont tendance, dès que possible, à faire construire des maisons à étages en briques crues et à toits couverts de tôles. Voir L. Molet: Premier rapport sur l'aspect psychologique des travaux de conservation des sols dans quelques vallées du Bassin Oriental du Lac Alaotra O.R.S.T.O.M./ I.R.S.M., Tananarive, 1956 p.2.

des commerçants ambulants de Tananarive et d'Antsirabe, apportent des marchandises. Le commerce de friperie est très important, les marchands fournissent l'essentiel des biens domestiques susceptibles d'intéresser les habitants de l'Alaotra : matériel d'équipement, ameublement... La radio et la presse permettent aux notables d'être rapidement informés, une boutique vend les principaux journaux tananariviens (1), de nombreux lecteurs sont abonnés à Fanasina organe des missions protestantes, dont l'influence est beaucoup plus forte au Lac que celle des catholiques. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les notables avertis des faits extérieurs aient une influence réelle sur les masses. L'attitude des assemblées lors des réunions est à cet égard révélatrice, les décisions ne sont pas prises en commun, du fait qu'elles le sont en public mais émanent en réalité d'une petite minorité qui exerce le leadership. La multitude, les " valala be mandry" se contente d'assister d'une manière passive. Certains cultivateurs moyens interviennent surtout pour assurer l'assemblée de leur conformisme. Un groupe réduit participe activement aux débats, mais la décision appartient en fait à quelques personnalités. L'idéal de stabilité sociale est tel que les divergences, en dehors des situations de crise, ne se manifestent pas. Les vices du système tiennent à ce que l'on aboutit à une fausse majorité, les obstacles à l'élaboration d'une décision unanime sont d'ordre culturel, le plus grand nombre dont la présence cautionne les décisions prises n'a pas les moyens de s'exprimer. Seule une révolution dans les mentalités pourrait bouleverser cette situation (2).

L'ascendant de l'élément dominant s'explique à la fois par son rôle économique, par le monopole de l'information qu'il détient et par le fait qu'il dispose de l'ensemble des moyens de contrôle social. En 1960, à l'intérieur de cette oligarchie, si une partie paraissait avant tout soucieuse de préserver ses avantages, une fraction importante, par calcul peut être plus que par sentiment, percevait cependant l'anormalité de la situation paysanne.

---

(1) Journal officiel " Vaovao Frantsay-Malagasy" et journaux (gazety) quotidiens: Malagasy vaovao, Hehy, Maresaka, Basy vava... Il est significatif qu'en dépit des opinions " très avancées" qu'affirment volontiers de nombreux leaders, l'Imongo Vaovao, d'inspiration communiste qui traite souvent de problèmes économiques et agraires, ne figurait pas à l'inventaire. Cette situation ne tient aucunement au hasard et illustre le rôle de "filtre" que jouent les notables des campagnes.

(2) Pour une étude de l'élaboration de la décision dans une autre région de Madagascar : Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky . Berger-Levrault, Paris 1963 p. 327 à 332.

IV- LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT

Début 1960, la position de la fraction dominante était compromise à la fois par l'évolution des rapports humains et par le projet d'aménagement hydraulique venu compliquer une situation déjà inquiétante en elle même. Il semble que les notables qui-tout au moins dans un premier temps- avaient sû surmonter les difficultés de main d'oeuvre, étaient en revanche, beaucoup moins assurés face à un projet qui, allant directement à l'encontre du système économique et social existant, menaçait encore davantage leur suprématie (1).

EVOLUTION DES RAPPORTS HUMAINS

Jusqu'à une période récente, les attitudes de non acceptation ou d'impatience dont faisaient quelquefois montre des paysans isolés, étaient ressenties comme des déviations à l'égard des normes et provoquaient une réprobation générale. Au moment de l'enquête, si les personnes âgées percevaient les rapports sociaux d'une manière subjective, en termes de réciprocité et d'échanges de services , les paysans jeunes commençaient à les comprendre comme l'affrontement de groupes d'affinité économique ayant des intérêts distincts. Au début de 1960, il était possible de relever des comportements témoignant d'un changement fondamental d'attitude. D'une part, les paysans s'efforçaient de se rendre relativement autonomes, recherchant d'autres sources de revenus, d'autre part, dans quelques cas, les relations entre propriétaires fonciers et métayers ou journaliers prenaient un tour litigieux ce qui était absolument nouveau.

La recherche d'autonomie et le durcissement des relations sociales.

L'introduction des tilapias qui ont rapidement repeuplé le Lac et qui, de l'avis de nombreux notables ont eu pour effet " d'inciter des gens naturellement nonchalants à une paresse accrue", présente pour les paysans démunis, des avantages certains, notamment pendant la longue période difficile correspondant au mois de soudure. Le poisson, ainsi qu'en témoigne la composition des menus recueillis, tient

---

(1)- En d'autres termes, la fraction dominante soucieuse de maintenir son ascendant, devait lutter contre des menaces de changement résultant à la fois de facteurs endogènes/. cf. G. Balandier : " La tâche de l'Anthropologie sociale et culturelle" dans Changements techniques, économiques et sociaux. Bureau International de recherche sur les implications sociales du progrès technique. Conseil International des Sciences Sociales. Paris, 1958, p. 312 et 313.

/ et exogènes

une grande place dans l'alimentation des villageois pauvres. Son caractère de condiment, laoka, dans les traditions culinaires ne lui permet toutefois pas de remplacer le riz qui constitue la nourriture par excellence, ou à défaut divers féculents. Les produits de la pêche, non consommés, sont vendus frais ou séchés sur les bords des routes et des chemins, ou sur le marché de Tanambe(1) . De nombreuses paysannes essaient de pratiquer quelques menus trocs et d'obtenir en échange du poisson, du riz ou plus souvent du maïs ou du manioc. Cette recherche d'activités d'appoint, dont la pêche constitue le principal exemple (2) est très gênante de par l'absentéisme qui en résulte, et surtout, de par l'autonomie relative qui en découle. Pourtant, ces inconvénients réels, inquiètent beaucoup moins les notables influents, que certaines attitudes hostiles qui rendent compte d'un changement de mentalité dans les masses. Autrefois, les conflits entre propriétaires fonciers et métayers étaient pratiquement inexistants. De nombreux propriétaires finissaient par se désintéresser de la gestion et laissaient toute latitude aux métayers, estimant qu'un profit aussi réduit soit-il, est préférable à une absence de profit. Cette quiétude favorisait l'absentéisme des possesseurs de terres, dont un grand nombre se contentait de venir au moment de la moisson chercher les parts de récolte. De l'avis des notables rencontrés sur l'Alaotra, cette attitude de " laisser faire" n'est plus possible. Les rapports humains, qui jadis, n'entrainaient aucune surprise, sont devenus difficiles. Depuis quelques années, dans le cours d'une année agricole , le Fokonolona de Tanambe est amené à trancher en moyenne 5 à 6 affaires importants qui opposent des métayers ou des ouvriers agricoles à des propriétaires fonciers. Les différends proviennent de deux causes essentielles :

- Contestations au sujet des jour " fady" où les travaux dansles rizières sont interdits pour des raisons d'ordre social et religieux
- Difficultés résultant du recouvrement des prêts et avances consentis en cours d'année agricole.

En ce qui concerne les jours fady, la plupart des propriétaires estiment qu'ils sont trop nombreux, et , que fréquemment les métayers prennent prétexte de cette excuse pour se soustraire à leurs obligations, perdant beaucoup de temps à la pêche ou exerçant d'autres activités.

---

(1)- La pêche pourrait constituer l'une des grandes richesses du Lac. En 1960 sur l'Alaotra comme sur l'ensemble des Hautes Terres, les cours du poisson frais ou séché étaient beaucoup trop élevés compte tenu de leur abondance et du peu de travail qu'exigeait leur capture. Cette disparité par rapport aux prix des autres produits agricoles ne s'expliquait pas.

(2) La vente de bois à brûler, kitay, constituait une autre source de revenus.

Les litiges à l'occasion du non-remboursement des emprunts par les débiteurs sont considérés comme encore plus graves. Les propriétaires fonciers qui disposent de biens susceptibles de constituer des garanties, bénéficient de prêts de la part du Crédit Agricole ou d'autres organismes. Une partie des sommes provenant de ces prêts leur permet à leur tour de consentir des avances à leurs métayers. Les avances enti-miasa consenties au taux normal en usage dans la région du Lac (100%) si elles sont remboursées en espèces, sont le plus souvent remboursables en paddy à la récolte sur la base d'une tonne de paddy pour un prêt de 5.000 francs (1). Si l'année est mauvaise, le métayer ne peut pas s'acquitter de sa dette. Pour faire face à ses propres engagements, le propriétaire, qui le plus souvent ne dispose pas de grandes réserves, s'efforce de vendre pour son compte la totalité de la récolte du métayer qui se voit privé de sa part. En 1959 et 1960, à plusieurs reprises, des métayers afin de se dédommager à leur tour, ont prétendu garder définitivement la terre qu'ils exploitaient en métayage. Une telle attitude aurait été impensable seulement une dizaine d'années auparavant. Ce durcissement inattendu fit prendre conscience aux membres des couches dominantes du danger que représentait l'existence d'un sous-prolétariat susceptible de brusques colères. Lors d'une conversation, un groupe de propriétaires moyens s'inquiétait de cette situation et faisait remarquer qu'en cas de litige, il était nécessaire de se ranger à l'avis du Fokonolona qui, mieux que personne connaissait les données du problème. L'un des interlocuteurs soulignait qu'un tribunal non suffisamment informé, risquait de " donner raison au métayer".

Le recours à une main d'oeuvre extérieure.

La main d'oeuvre originaire du Lac, se faisant brusquement plus exigeante, les propriétaires fonciers ont fait appel à une main d'oeuvre extérieure de travailleurs saisonniers. Cette solution a été facilitée par l'action des services de l'agriculture tendant à généraliser la pratique du riz repiqué, technique à laquelle étaient rompus les travailleurs saisonniers. L'adoption de la nouvelle technique et sa généralisation rapide dès 1959, devait dans une première période avoir pour effet de diminuer la dépendance des propriétaires à l'égard de la main d'oeuvre locale.

---

(1) - soit environ la moitié de la valeur du paddy.

../..

Le recours à une main d'oeuvre extérieure à laquelle sont offertes des conditions très favorables, constitue un nouveau moyen de pression et de rétorsion très efficace. L'intervention de travailleurs étrangers, concurrents, sur le marché du travail, des ouvriers agricoles locaux, a été d'autant plus facile que depuis quelques années, des paysans de la région Manjakandriana en Imerina, venaient à deux époques de l'année travailler sur les concessions européennes de l'Anony et de la Sahamaloto. Ces mouvements de migrations déjà amorcés ont été compromis dès que les concessionnaires européens ont commencé à remplacer le repiquage par le semis direct sur des rizières aménagées suivant les courbes de niveau. La nouvelle demande de main d'oeuvre, émanant des concessionnaires et propriétaires malgaches de la région leur ont permis de se maintenir. Les concessionnaires ou exploitants qui prennent l'initiative de faire venir cette main d'oeuvre extérieure au moment du repiquage et de la moisson, prennent à leur charge les frais de voyage par voie ferrée depuis Manjakandriana jusqu'au Lac Alaotra (gares d'Ambatosoratra ou d'Andilanatoby) et retour. Outre le voyage, les travailleurs migrants sont assurés d'une rémunération élevée sur la base de 175 francs par jour, à laquelle s'ajoutent la nourriture (riz et viande), le logement et d'autres fournitures secondaires (savon, tabac...). Le nombre de travailleurs venus chaque année de Manjakandriana, peut être évalué, pour la région de l'Anony, entre 150 et 200. Les saisonniers sont organisés en équipes qui, le plus souvent, travaillent à forfait, karama tapaka. Les équipes venues pour la moisson sont rentrées à Manjakandriana au plus tard mi-juillet. En imputant tous les frais annexes, nourriture, avantages en nature, voyages,... un journalier " extérieur" reviendrait environ à 250 ou 275 francs par jour. Selon de nombreux exploitants, cette formule apparaît tout de même rentable et plus économique que l'emploi d'une main d'oeuvre locale dont le rendement serait bien moindre (1).

Dans une certaine mesure, les propriétaires fonciers sont donc parvenus à surmonter les difficultés résultant de cet antagonisme naissant au sein de la société rurale, en faisant appel à une main d'oeuvre extérieure, orginaire de l'Imerina. Le recours à des équipes de travailleurs saisonniers a emporté toute une série de conséquences immédiates et plus lointaines. Sur le plan agricole,

(1) Un rapport de 1961 du Bureau du Paysannat de Tananarive établi par M.Fl. Randriamananjara, traitant de la condition des travailleurs saisonniers à Belanitra, village situé à 20 kms. de Tananarive, fournit des détails intéressants. Dans le cas étudié, les travailleurs sont des Betsileo. Dans certaines limites, les saisonniers sont autorisés à discuter des conditions de rémunération, modifiant légèrement le forfait arrêté. Les réajustements s'effectuent sur les parcelles destinées à être travaillées. Le maître du champ " lance un prix sur la coupe (pour les hommes) et le transport (pour les femmes)". Ces derniers discutent tenant compte de la superficie estimée par le nombre de femmes ayant participé au repiquage (Ketsa 3,4... na 10 vavy)rizière à 3,4 ou 10 femmes) et de " l'état du riz ". Les salariés estiment que les gerbes couchées par l'averse sont plus difficiles à couper et font perdre beaucoup de temps. Le rapport rend compte des avantages en nature, en particulier de l'importance des repas: " A 10 h 30, l'employeur sert le repas à ses employés. Le menu se compose de riz, à raison d'un " kapoaka" et demi par convive (le kapoaka est une mesure de capacité constituée par une boite de lait concentré vide) avec bouillon de viande de boeuf mélangée avec du chou de Chine, de " brèdes mafana" et de " voanjobory". Comme dessert, une tasse de café. Le retour au village se situe aux alentours de 16h 30. Les travailleurs reçoivent encore leur repas du soir, deux Kg, de paddy par personne. Les femmes pilent le paddy et préparent la cuisson". Alors qu'en pays Betsileo, les journaliers ne reçoivent pas plus de 100 francs par jour, les salaires à Belanitra atteignent en moyenne 200 francs.

../.

l'intervention d'une main d'oeuvre spécialisée a permis sur une partie des superficies de passer de la technique traditionnelle Sihanaka du riz semé à la volée, à la technique merina du riz repiqué. Cette innovation, vivement encouragée par les services locaux de l'Agriculture, a constitué un gain économique important, permettant d'atteindre des rendements de l'ordre de 4 tonnes à l'hectare et doublant les productions sur certaines rizières (1).

LE PROJET D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE.

Le projet, d'inspiration occidentale, accepté et cautionné par les milieux dirigeants malgaches, inquiétait encore davantage les membres des couches dominantes de l'Anony. Dans le cas précédent, les réactions des paysans, en dépit de la gêne qu'elles apportaient, étaient prévisibles, de la même manière qu'étaient prévisibles les difficultés immédiates et plus lointaines auxquelles les métayers et les journaliers peu dociles, ne manqueraient pas de se heurter. Bien que la terre n'ait pas une grande valeur marchande (2), sa possession, par suite de la spéculation sur la rareté offrait un moyen d'action sur les paysans démunies. Les difficultés de main d'oeuvre ne posaient pas de problèmes insolubles, en revanche les moyens de défense à l'encontre du projet d'aménagement apparaissaient moins sûrs, les dispositions prévues comportant des mesures et des actions propres à assurer l'autonomie des exploitations individuelles. Les travaux d'aménagement visaient à la fois à l'amélioration du réseau hydraulique existant et à la bonification de nouvelles terres gagnées sur les marais. Une participation financière des populations bénéficiaires était envisagée. Les possesseurs de rizières devraient payer des indemnités de plus-value, tandis que les paysans sans terre pouvaient devenir propriétaires moyennant le paiement d'une location-vente. Des organismes de prêt assuraient le crédit nécessaire et, de longs délais offrant toutes les garanties souhaitables étaient prévus pour permettre aux paysans de se libérer. Enfin, les paysans pouvaient être regroupés dans des coopératives ou associations leur permettant de commercialiser leur production dans les conditions les plus avantageuses.

---

(1)- Sur un autre plan; la concurrence d'une main d'oeuvre extérieure, jugée plus experte et mieux remunérée, gênante dans l'immédiat, doit se révéler bénéfique à l'avenir. Il est plus que probable que les niveaux des salaires des journaliers originaires du Lac, tendront à se rapprocher de ceux des travailleurs saisonniers.

(2)- Les prix des rizières sont difficiles à estimer. Les transactions ne sont pas nombreuses, sur 221 propriétaires, 193 ont acquis directement leurs terres soit par héritage soit par défrichement direct, 3 par licitations, 25 par achat direct. Actuellement, du fait des tilapias, les rizières " basses" facilement inondées, sont dévalorisées, les paysans les estiment entre 5.000 et 10.000 Fr l'hectare. Il semble que les prix des " bonnes rizières" varient entre 20.000 et 30.000 Fr/ha.

.../...

En d'autres termes, la réalisation du projet permettant une mobilité sociale et économique jamais atteinte menaçait directement l'ensemble des structures sociales et économiques. Les propriétaires fonciers et les collecteurs risquant dans le même temps de perdre leur suprématie, leur ascendant et leur emprise sur les menaces rurales. Le fait d'offrir de nouvelles terres bonifiées et par un système de location vente, les moyens de les acquérir, impliquait à terme l'autonomie de la couche la plus importante de la population et la fin des réseaux de dépendance . Ce changement faisait perdre le contrôle de la main d'oeuvre nécessaire à la mise en valeur des domaines fonciers et, sur un autre plan, supprimait les revenus non négligeables, provenant du remboursement des prêts.

Le raidissement des propriétaires fonciers était d'autant plus réel, qu'ils se trouvaient devant un dilemne difficile à résoudre. Les coûts d'exploitation liés au riz repiqué et à l'emploi de la main d'oeuvre saisonnière, s'avèrent très élevés. Dans le même temps, des expériences réalisées dans le Nord-Est du Lac sur des concessions européennes, montraient qu'il était possible à des coûts bien moindres, de semer directement le riz sur des rizières préalablement aménagées, suivant des courbes de niveau tracées minutieusement, et d'atteindre des rendements très élevés de l'ordre de 6 tonnes à l'hectare. La nouvelle technique apparaissait très intéressante dès que les superficies des rizières atteignaient 5 à 10 hectares. Toutefois, l'achat du matériel lourd : tracteur, niveleuse, qu'impliquait cette technique, excédait considérablement les facultés contributives du groupe. Il en résultait que faute d'être à même de s'équiper d'une manière satisfaisante, les grandes propriétés étaient mal exploitées ou exploitées insuffisamment. D'importantes superficies demeuraient en friche, alors que des familles paysannes restaient privées de l'essentiel.

Dans cette conjoncture, les réactions ne pouvaient être que défavorables. Profitant de leur influence et de leur rôle reconnu de médiateurs entre les masses rurales et les pouvoirs publics, les notables engagèrent une double action auprès des paysans et auprès des représentants de l'Administration. Auprès de ces derniers, l'accent était mis sur l'incompréhension, sur la défiance paysanne et sur les aléas que comportait une vaste opération non désirée par des paysans qui, individuellement, étaient satisfaits de leur sort. Auprès des paysans, les adversaires du projet s'efforcèrent d'en disjoindre les dispositions conçues les unes en fonction des autres et de les critiquer séparément. Ces efforts étaient renforcés dans quelques cas par déformation systématique des informations et renseignements concernant le projet. Les premières conversations ont montré que les paysans étaient pour la plupart complètement ignorants de son contenu et exprimaient des craintes sans fondement.

../..

Les explications provoquaient une surprise complète. Le dépouillement d'un court questionnaire (1) ne visant qu'à dégager certaines tendances a paradoxalement montré que la majorité des ruraux était favorable aux grands travaux hydraulique, alors que les représentants élus de cette même majorité les combattaient avec la vigueur que l'on connait.

L'aménagement de nouvelles terres étant difficile à critiquer dans une région où la rareté les rend hautement désirables, les attaques insistèrent sur le peu d'avantages et l'importance des inconvénients que l'exécution de ces travaux était susceptible d'entrainer. L'amélioration du réseau d'irrigation devait entre autre, avoir pour effet de mettre les rizières à l'abri des inondations bénignes qui entrainaient la destruction des plants de riz par les tilapias. Cet avantage n'en constituait pas un pour une grande partie des paysans, dont les rizières établies sur des terrains suffisamment élevés -avo toerana- sont à l'abri des inondations. Aux yeux de ces paysans, il était évident que le bénéfice du projet apparaissait mal. Ces derniers, s'ils admettaient l'existence d'un avantage, soulignaient qu'il ne pourrait pas être bien considérable, et que dans ces conditions, il était peu souhaitable de devoir " s'endetter" pour assumer les frais élevés que représenterait l'entretien d'un réseau hydraulique, dont les perfectionnements étaient un peu superfétatoires. De nombreux habitants du village de Morarano ajoutaient que la digue construite sur une concession européenne (concession Boussel) contribuait à protéger une partie de la zone. Le danger des inondations était par contre réel pour l'ensemble des rizières situées dans des zones basses - iva toerana - situées sensiblement au niveau du Lac Alaotra. Cela était le cas pour la totalité de la région située autour de Vohitsara, et pour la région de Tanambe des villages d'Ambodiadabo et à un degré moindre de Beanana et de Betambako. Ces villages avaient à souffrir des inondations et des destructions de rizières consécutives. Après quelques explications, la majorité des villageois, se déclarèrent partisans du projet, affirmant chacun représenter l'opinion générale. Parmi les opposants, un certain nombre d'irréductibles paraissant avoir des idées définitivement arrêtées, ne connaissaient pas le contenu du plan d'aménagement et avaient été trompés sciemment par des personnes qui avaient accrédité auprès d'eux toute une fabulation relative aux dangers que comporterait la construction d'un barrage aussi élevé que la colline du village d'Imerinamandroso, que l'on aperçoit à l'horizon à l'Est du Lac. Cet ouvrage risquant de céder sous la pression des eaux retenues, anéantirait la région de l'Anony (2)

---

(1)- Un questionnaire relatif aux attitudes à l'égard du projet a été posé à 59 personnes que le dépouillement des " statuts" devait permettre de répartir dans les catégories suivantes : Propriétaires employant des métayers : 18; Propriétaires exploitant en faire valoir direct : 19; métayers : 20; locataires: 2. Il ne pouvait pas être question d'un véritable sondage d'opinion avec échantillons stratifiés, lequel demande un appareil et des moyens dont il n'était pas possible de disposer. Même dans l'affirmative, il est permis de se demander si les résultats auraient été de ce fait plus significatifs. Compte tenu de la situation sociale particulière, cela n'est nullement certain.

(2)- L'exemple connu et commenté de la rupture du barrage de Malpasset qui venait de se produire en France peu de temps auparavant, ne pouvait que renforcer les craintes

.../...

Les opposants pouvaient de la même manière, s'appuyant sur des exemples constatés, jouer aisément sur les opinions relatives à l'individualisme Sihanaka, et les inconvénients majeurs qu'impliquerait à la suite des travaux d'hydraulique, la discipline de l'eau. Cet argument présenté à la fois aux paysans et aux autorités administratives et techniques intéressées au projet, concluait à l'impossibilité de toute entente. Auprès des paysans, il est certain que cet argument avait un grand poids. Lors de deux conversations prolongées, deux exploitants moyens qui n'avaient apparemment pas de raison à s'opposer à un changement, insistaient sur les complications inhérentes à toute répartition de l'eau. Selon eux, ces difficultés s'expliquaient à la fois par l'esprit individualiste des paysans, par les différences entre les rythmes de travaux et par le fait que d'une manière générale, chaque riziculteur ne travaille pas les mêmes jours que ses voisins (interdits). L'un des paysans rappelait que chez les gens du riz, les litiges de l'eau - adin-drano- sont souvent à l'origine des rapports de mauvais voisinage et engendrent fréquemment de graves différends. Le deuxième paysan, un vieux Sihanaka, souhaitait que dans le cas où les travaux seraient effectués, il soit prévu, si ce n'est un système de répartition individuelle et autonome pour chacune des exploitations, tout au moins un dispositif de vannes ne desservant qu'un nombre réduit de rizières. Ce même paysan expliquant ses craintes a fait état d'une question qui, par la suite, a été longuement développée par un autre informateur; il s'agissait du barrage d'Ambavatamena. Ce barrage avait été construit en 1950 par les fokonolona de 3 villages sous la direction d'un contremaitre de l'Agriculture. Le barrage était constitué par une digue d'environ 300 mètres de long, déterminant un bassin de 500 m sur 300 m alimenté par un bassin versant de l'ordre de 500 ha et capable d'après le 2ème informateur, de retenir 45.000 m3 d'eau, permettant l'irrigation d'une plaine de 500 ha (1). L'eau était répartie entre les trois villages par trois canaux principaux. Après une première période pendant laquelle les usagers paraissaient satisfaits, les difficultés ont commencé à se manifester. Les habitants d'un village estimant que la topographie du terrain les désavantageait , ont entrepris, de creuser le plafond de leur canal principal, ce qui a entrainé de sérieux différends. Finalement, les difficultés ont été telles que pour sortir d'une situation inextricable, les paysans volontairement et d'un commun accord, ont détruit le barrage qu'ils avaient construit quelques mois auparavant.

Bien que le montant de la contribution des paysans n'ait pas été fixé, les critiques les plus décisives mirent l'accent sur l'importance disproportionnée des charges financières . Ces charges entrainant l'endettement des paysans, devaient avoir pour effet de ruiner irrémédiablement les gens qui auraient la sottise d'en accepter le principe. Cette argumentation semble avoir fortement impressionné les villageois. Le plus grand nombre des paysans moyens, travailleurs consciencieux, manquant de liquidité, conscients de leur vulnérabilité, reculent d'instinct devant les frais que ne manqueront pas d'entrainer les travaux d'aménagement et des participations ultérieures aux dépenses d'entretien. Leur attitude est fréquemment renforcée par le scepticisme qu'ils entretiennent à l'égard des grandes transformations Dans l'ensemble, leurs exploitations bien situées sont relativement prospères. La technique du repiquage permettant d'atteindre des rendements de l'ordre de 4 tonnes à l'hectare, ils voient mal quel est le profit supplémentaire qu'ils peuvent espérer. De nombreux paysans ont exprimé la crainte que leur contribution, selon toute vraisemblance, risquerait de dépasser le profit qu'ils retireraient de l'opération.

---

(1) - Ces renseignements conformes aux dires des informateurs sont donnés sous toutes réserves.

Certains paysans, faisant montre d'une attitude réfléchie ont fait remarquer que les frais de repiquage étaient très élevés, et que l'intervention d'une main d'oeuvre extérieure étant en matière de repiquage impérieusement nécessaire lors de certaines phases culturales, les paysans qui le pratiquaient seraient obligés d'y renoncer s'ils avaient d'autres frais à assumer. Il semble, sans que les cultivateurs fassent le calcul, que la superposition des frais pour une même campagne les effraie considérablement. Des informateurs ont estimé qu'il serait possible de " payer" en paddy, mais qu'ils pensaient qu'ils ne seraient pas à même de s'acquitter en argent. La crainte des " dettes" est réelle. Par expérience, les gens de l'Anony, redoutent les charges qui compromettent l'avenir et les rendent étroitement dépendants des prêteurs. Le principe du paiement pour une plus-value, notion difficilement comprise, leur paraît signifier un engagement inconditionnel et illimité dans le temps.

La mise en place d'associations n'est pas apparue davantage comme un élément positif. La plupart des paysans moyens paraissent opposés à toute forme d'association dans les essais dans la région se sont toujours révélés particulièrement malheureux. A plusieurs reprises, la politique des organismes de crédit qui, pour se prémunir contre tout risque cessaient immédiatement tout crédit dès qu'un emprunteur de bonne ou de mauvaise foi se trouvait dans l'impossibilité de rembourser ou prétendait l'être, a été vivement critiqué. Une telle pratique, très répandue, apparaît d'autant plus préjudiciable qu'un certain nombre de coopérateurs, ayant tenu compte dans leur calcul des possibilités de prêt, se trouvent brutalement pris au dépourvu. D'un autre point de vue, la politique sans discernement des organismes de crédit, sert admirablement les intérêts des fractions dominantes qui peuvent à tout moment mettre fin au fonctionnement de l'organisme faisant la preuve dans l'esprit des ruraux que la formule des prêts officiels reste hautement aléatoire et beaucoup moins sûre que les prêts traditionnels. Les taux élevés de ces derniers trouvent une compensation dans leur simplicité, leur rapidité et une adaptation beaucoup plus parfaite aux nécessités de la vie rurale et aux calendriers agricoles (1). Dans plusieurs cas, des notables

---

(1)- Le crédit en agriculture est d'un maniement délicat. Ses dangers et ses limites ont été soulignés par le Dr W.Y.Yang de la F.A.O. :" Méthodes d'enquête sur la gestion des entreprises agricoles" Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome 1959, F.A.O. Cahier nº 64 qui écrit: l'agriculture est une activité pleine d'aléas... naguère le crédit agricole n'était pas adapté aux besoins particuliers des agriculteurs et il a contribué à rendre l'exploitation agricole encore plus hasardeuse. Les prêts étaient accordés aux exploitants qui avaient la réputation d'être solvables ou qui possédaient des biens, et non pas en raison de l'influence bienfaisante que le prêt sollicité pouvant avoir sur le pouvoir d'achat et le bien être de l'intéressé. De ce fait, le crédit agricole était généralement accordé à ceux qui en avaient le moins besoin, tandis qu'il était refusé à ceux auxquels il aurait été le plus nécessaire. La production se trouvait ainsi inutilement restreinte et le niveau de vie rural en souffrait.

Les politiques traditionnelles de crédit ne tiennent guère compte du fait que l'exploitation agricole est une entreprise à long terme, et que les prix et les rendements sont sujets à des fluctuations importantes dans un bref espace de temps. Or ceci exige une grande souplesse dans le fonctionnement des échéances. En outre, s'il est aisé d'obtenir des prêts lorsque l'agriculture est prospère, en période de difficultés, lorsque l'agriculture est touchée par la crise, non seulement on repousse les demandes d'emprunt, mais on fait pression sur les exploitants pour qu'ils remboursent tous les prêts consentis précédemment. Cette façon de concevoir le crédit agricole n'a donc pas seulement retardé la production, elle a encore accentué les risques et l'insécurité de l'entreprise agricole. Pour encourager la production, accroître la sécurité et le bien-être des populations rurales, le crédit agricole doit être consenti dans des conditions propres à satisfaire les besoins précis des agriculteurs. Il faut qu'(l'agriculteur) ait l'assurance que les crédits accordés au moment voulu, seront ceux qui lui sont nécessaires."

... /..

traditionnels, dépendant de la main d'oeuvre constituée par les métayers et les journaliers et pratiquant des prêts usuraires ont volontairement par leur refus de payer, paralysé les caisses de crédit, obligeant les paysans à recourir à nouveau aux prêteurs. Au Sud-Est du Lac Alaotra, une délégation de cultivateurs aisés est venue à Ambatondrazaka demander la dissolution d'une caisse de prêts qui, permettant l'émancipation des petits paysans, fonctionnait avec trop d'efficacité. Ces pratiques ont une double série de conséquences. En milieu rural, elles parviennent à discréditer la formule des prêts officiels dansl'esprit des populations. Auprès des agents de l'Administration elles finissent par faire douter de la validité du principe même du crédit à l'agriculture, et accréditent l'idée que l'ensemble des paysans de mauvaise foi, sont enclins systématiquement à ne pas rembourser leurs dettes (1).

La double action complémentaire engagée à la fois auprès des pouvoirs publics et des populations rurales et destinée à compromettre définitivement un projet susceptible de priver les propriétaires fonciers de leur main d'oeuvre de paysans sans terre, apparaît nettement. Cette attitude montre que les éléments de l'intelligenzia villageoise sont trop souvent enclins à confondre leurs intérêts particuliers avec l'intérêt général dont ils sont par ailleurs les représentants reconnus, librement élus au sein des nouvelles Communes Rurales.

---

(1) Dans la région de l'Anony, des discussions prolongés avec différents villageois ont fait ressortir que le plus grand nombre (les 2/3 d'après un sondage rapide) étaient partisans en matière de crédit, des petites associations de crédit mutuel, ne groupant que quelques membres qui ne pourraient pas se dérober à leur obligation. L'ensemble était opposé à la responsabilité diffuse qui caractérise les larges groupements.

C O N C L U S I O N

L'économie du Nord Ouest du Lac Alaotra ne reposant que sur une récolte annuelle de riz, est précaire, dans ce contexte de rareté, les groupes dominants s'efforcent de détourner à leur profit une grosse part du produit global déjà réduit. Ces efforts contribuent à créer et à entretenir une situation agraire aberrante, propre à rendre encore plus précaire les conditions de vie d'une masse rurale démunie, dépendante et sous employée. La plupart des paysans sans terre en sont réduits à rechercher la protection d'un paysan riche, retirant en échange de prestations quelquefois lourdes, des garanties sécurisantes et une diminution de risques non illusoire (1). L'appartenance à une clientèle paraît hautement souhaitable, en contre partie des sécurités obtenues, il est également admis que le notable protecteur bénéficie d'avantages importants. De ce point de vue, il n'est rien jusqu'aux prêts usuraires qui ne trouve justification (2)

La situation du Lac Aloatra comparée à celle d'autres régions de Madagascar n'est pas ordinaire, il est rare d'observer des conditions sociales et économiques aussi asymétriques et d'exemples aussi nets de détournement au profit d'une minorité privilégiée, de dispositions prévues pour le plus grand nombre. A cet égard, l'exemple des prêts du Crédit Agricole, servant principalement à alimenter les circuits usuraires et accroissant par là, l'emprise des notables-prêteurs sur les paysans sans terre, constitue une démonstration remarquable. Sur un autre plan, cet exemple caricatural par son outrance, montre avec quelle force les couches privilégiées entendent tout mettre en oeuvre pour servir et défendre leurs avantages. Dès qu'un principe de changement est décidé, il se produit une mobilisation des oppositions, coalition de personnes très influentes se disant souvent partisanes de projets que, dans le même temps, elles combattent et compromettent en sous main.

---

(1)- Le cas de l'Anony n'est en rien isolé, pour un autre exemple voir: Les implications techniques et sociales d'une révolution agricole: le cas de la Sakay. Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée, série " Humanités " nº 7

(2) E. Evans Pritchard: Social Anthropology . Cohen and West. Londres. Ed. 1960 p. 107 : A propos de l'ouvrage de Arensberg, Conrad M. and Kimball Solon, Family and Community in Ireland écrit au sujet des dettes: " Debt is thus shown in a new light, as one of the mechanisms by which a social system is maintained. It cannot be understood merely in economic of legal term but only in relation to kinship and other features of the total structure : and moral judgment about it has to be made in the light of this broader understanding".

Sur le plan moral, ces attitudes de minorités soucieuses, avant tout, de conserver leurs avantages, paraissent choquantes, en fait, étant répandues partout dans le centre de Madagascar, elles ne sauraient être que l'une des conséquences de conditions économiques générales, qui font que les hommes peuvent difficilement se comporter d'une autre manière qu'ils le font. Pour mettre fin à l'état de pauvreté endémique qui caractérise les campagnes malgaches, il serait nécessaire de dégager un excédent qui échappa à la fois, aux possesseurs du sol, aux marchands et aux prêteurs. Si, dans les sociétés occidentales, le remède aux inégalités peut être constitué par un relèvement ininterrompu de la production accompagné d'une redistribution plus équitable, il n'en est pas de même dans larégion étudiée où tous les profits ne peuvent que revenir aux propriétaires fonciers . Ainsi que cela a été dit, cette situation ne doit pas pourtant faire illusion, la couche privilégiée par rapport au reste de la population, est elle même, objectivement bien peu favorisée. De notables éclairés conscients de la situation anormale des campagnes et des dangers que cette situation implique, pensent cependant, qu'une meilleure répartition des richesses serait illusoire dans le sens où elle aurait pour effet certain de les appauvrir sans pour autant améliorer en rien le sort du plus grand nombre. Ce raisonnement justifie de leur point de vue, de nombreuses attitudes et pratiques, qui, considérées en elles mêmes, semblent dictées par un égoïsme forcené. Sur un plan plus général, ces attitudes largement répandues, montrent que la plupart des personnalités du monde rural malgache, conçoivent mal la possibilité d'un changement susceptible d'améliorer l'existence de l'ensemble des membres de la société sans pour autant, par une sorte de jeu de bascule, être nuisible à certaines catégories sociales. Les analyses de l'économiste américain O. Hirschman, sont à ce propos, de nature à éclairer ce type de raisonnement très répandu dans les sociétés traditionnelles. L'auteur oppose à cette fin les deux notions de " Group focused Image of Change" et de "Ego focused Image of Change", qui, d'après lui, rendraient compte des attitudes à l'égard de ce qu'il est d'usage d'appeler le développement économique et social. Selon O. Hirschman, les paysans des sociétés traditionnelles, peuvent estimer que le changement est une entreprise qui, dans sa conception, sa mise en oeuvre et sa réalisation intéresse , soit l'ensemble de la collectivité, soit au contraire, seulement des individus particuliers agissant séparément pour leur propre compte (1). Dans le centre de Madagascar, où le produit global résultant de l'activité des hommes a toujours été limité, cette deuxième conception semble prévaloir. Pour les notables influents de l'Anony, le plus important est de conserver la position

(1) O. Hirschman. The Strategy of Economic Development Yale 1961 p. 13-20

../..

acquise et l'avance sur les masses. Les motivations qui sont à la base des choix et des décisions, semblent avoir pour effet de diriger les hommes vers la poursuite du prestige et de l'avantage personnel, beaucoup plus que vers la recherche d'un mieux-être pour la communauté. Dans l'esprit de la majorité, la réussite sociale et économique ne paraît pouvoir être qu'individuelle et ne se réaliser qu'au détriment des voisins. Cette conviction répandue favorise une compétition de mauvais aloi, contraire à la tradition et génératrice de profondes rancoeurs. Les luttes entre notables restent cependant modérées par le désir de maintenir une distance entre les masses qui suivent et les élites qui dirigent. Ce désir suscite des alliances qui visent à s'opposer à une trop grande mobilité des richesses et du pouvoir. A son tour, le monopole des richesses, du pouvoir et de l'information favorise et entretient les inégalités sociales et économiques. Dans des conditions, en dépit de leur urgence, les changements, s'ils sont laissés au seul bon vouloir des représentants des couches privilégiées, risquent d'être très lents à intervenir.

PAUL OTTINO
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Tananarive / Papeete

/-/ N N E X E

RIZICULTURE : Opérations culturales
(Riz semé directement, Riz repiqué)

OPERATIONS CULTURALES	Nombre de journées de travail (1)	
	Eval. faible	Eval. forte
CULTURE EN SEMIS DIRECT		
1- Travaux de défrichement	1	3
2- Préparation parcelles entretien, canaux, curage	2	4
3- Labour	6	6
4- Hersage	2	2
5- Semis	2	2
6- Moisson	10	10
7- Mise en bottes et en meules	6	6
8- Battage, vannage	4	4
Nombre de journées de travail à l'ha.	33	37
CULTURE EN REPIQUAGE		
1- Travaux de défrichement	1	3
2- Préparation de la pépinière et semis	2	2
3- Préparation parcelle: entretien réseau d'irrigation - curage	3	5
4- Labour	6	3
5- Hersage	2	2
6- Nivellement partiel	3	5
7- Repiquage	25	25
8- Premier sarclage	20	25
9- Deuxième sarclage (2)		20
10- Nettoyage bordure des diguettes	2	3
11- Moisson	10	10
12- Mise en bottes et en meules	6	6
13- Battage, vannage	4	4
Nombre de journées de travail à l'ha.	84	113

(1) à l'hectare

(2) éventuellement.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CITES

BALANDIER G. La tâche de l'Anthropologie sociale et Culturelle - dans Changements techniques, économiques et sociaux - Paris 1958

BUISSON Les Capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'Economie Rurale. Ancien Ministère de la France d'Outre-Mer-Paris 1957

CONDOMINAS G. Fokonolona et Collectivités Rurales en Imerina - Berger Levrault-Paris 1960
Notes sur le droit foncier Lao en milieu rural dans la Plaine de Ventiane in Artibus Asiae, vol XXIV 3/4 New York University 1961.

DESCHAMPS H. Les Antaisaka, Tananarive 1936.

DUMONT R. Evolution des Campagnes Malgaches
Imprimerie Officielle Tananarive 1960.

EVANS PRITCHARD E. Social Anthropology
Cohen and West. Londres 1960.

GEORGE P. La campagne, le fait rural à travers le monde PUF Paris 1956.

GRANDIDIER A et G Ethnologie de Madagascar 1960

HIRSCHMAN. O The Strategy of Economic Development Yale 1961

LLOYD. WARNER Social Class in America 1949

MALINOWSKI B. Les Argonautes du Pacifique Occidental , trad. franc. Gallimard, Paris 1963.

MARCHES TROPICAUX : Madagascar - Novembre 1957

MOLET L. - Démographie de l'Ankaizina
Mémoires IRSM - Série C - Tome III - Tananarive 1956.
- Premier rapport sur l'Aspect Psychologique des Travaux de conservations des sols dans quelques vallées du Bassin Oriental du Lac Alaotra -
IRSM dactylographie - Tananarive 1956

OTTINO P. Les Economies Paysannes malgaches du Bas-Mangoky Berger Levrault Paris 1963.
- Les implications techniques et sociales d'une révolution agricole: le cas de la Sakay - Cahiers de l'ISEA " Humanités" nº 7 Paris 1964

RANDRIAMANANJARA Fl. Rapport inédit dactylographié Bureau du Paysannat - Tananarive 1961.

../..

RUUD J. Taboo : A Study of Malagasy Customs and Beliefs Oslo 1960

Service de la Statistique de Madagascar :

Enquêtes rizicoles dans la Province de Tananarive - Tananarive 1961

STANDING H.J. Les Fady malgaches Bulletin de l'Académie Malgache Tananarive 1904

THEBAULT E.P. Traité de droit civil malgache : les lois et coutumes Hovas R. de Commanmord et Jour - Tananarive et Paris 1961.

YANG - Dr W.Y Méthodes d'enquête sur la gestion des entreprises agricoles - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Rome 1959